

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.1. Introduction

a	Etat partie	Royaume du Maroc	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Médina de Marrakech	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	<b>Localisation :</b> Latitude : X = 250 à 257 Longitude : Y = 112 à 120	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	06/12/1985	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	<b>Organisation :</b> Inspection des Monuments Historiques et Sites  <b>Personne responsable :</b> M. Faïssal Cherradi, Inspecteur  <b>Adresse :</b> Jnane El Harti,  <b>Ville et code postal</b> 000 40: Marrakech <b>Téléphone</b> 09 01 42 4 212 : <b>Fax</b> 85 55 38 4 212 : <b>E-mail :</b>	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	27/07/2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	<b>Nom et prénom :</b> Abdelaziz Touri  <b>Titre :</b> Secrétaire général	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.2. Déclaration de valeur

### II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	La ville ancienne de Marrakech a été fondée en 1070 par les Almoravides. Elle connut successivement le règne des dynasties almoravide (1062-1147), almohade (1147-1269), mérinide (1269-1525), saâdienne (1525-1659) et alaouite (1666 à nos jours) qui contribuèrent à son épanouissement culturel, spirituel et architectural. Sur le plan architectural et urbanistique, la médina de Marrakech abrite de très belles demeures, des marchés animés où les artisans continuent encore de nos jours à exceller dans l'exécution des arts et des techniques traditionnels, en plus des prestigieux et imposants monuments qui s'articulent d'une façon harmonieuse dans l'ensemble de la cité.	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	<b>Critères retenus pour l'inscription :</b>  Critères culturels : i - ii – iv – v	009  010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	En raison de la valeur exceptionnelle du bien présenté, de la situation critique des dernières années, mais également de la prise de conscience dont témoignent les plans d'aménagement élaborés en 1981 et la constitution en 1985, d'une association de sauvegarde, l'ICOMOS souhaite formuler les observations et recommandations suivantes :  1. En ce qui concerne les remparts, dont la valeur intrinsèque est évidente, il serait souhaitable de supprimer les percements récemment opérés pour faciliter la circulation et proscrire toute construction à leurs abords (la gare routière de Bab Doukkala constitue une atteinte au paysage de la vieille ville),  2. En ce qui concerne la médina proprement dite, où la détérioration de l'habitat est largement amorcée (disparition progressive des jardins au profit des espaces bâtis, construction	011

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>d'encorbellements dans les rues, percement de fenêtres, substitution de rideaux métalliques à des portes traditionnelles, etc.), il serait nécessaire d'adopter des mesures de protection moins ponctuelles et de les inscrire dans un cahier des charges,</p> <p>3. En ce qui concerne les abords de Marrakech, et compte tenu des indications positives du schéma directeur, toute l'attention des autorités compétentes devrait se concentrer sur la nécessité de protéger les plantations de la palmeraie, la Ménara, les jardins de Bab Jdid et les jardins de l'Agdal. Toute modification inconsidérée de ces zones (percement de routes, construction de pavillons ou de résidences, travaux d'infrastructures, etc.) modifierait à court terme de façon irréversible la physionomie de Marrakech en privant la ville d'un contexte historique et écologique unique.</p>	
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	<p>Le Comité recommande aux autorités marocaines de faire en sorte que Marrakech conserve ses caractéristiques exceptionnelles de cité historique entièrement préservée. A cet effet, il est tout à fait recommandable d'empêcher tout percement de l'enceinte, de protéger la médina, notamment les façades des constructions, ses jardins. Il importe également de protéger les environs de Marrakech, en particulier sa palmeraie, la Ménara, les jardins de Bab Jdid, et ce en application du plan d'aménagement de 1981.</p>	012
e	Réactions à ces observations	Aucune	013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

### II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	<b>Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ?</b> NON	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	<b>La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée :</b> OUI  <b>La délimitation de sa zone tampon semble appropriée:</b> OUI	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	<b>L'Etat partie envisage de demander une révision des limites :</b> OUI	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit <ul style="list-style-type: none"> <li>• refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.</li> <li>• Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.</li> </ul>	<b>Nouvelle déclaration de valeur :</b>  La médina de Marrakech a été fondée par les Almoravides en 1070 J.-C. pour y établir la capitale du premier empire de l'Occident musulman. Leur génie créateur et celui des dynasties qui leur ont succédé ont doté la cité d'une enceinte percée de plusieurs portes monumentales, de quartiers résidentiels et de commerce, de monuments civils et religieux, de jardins et d'une système ingénieux d'approvisionnement en eau ( <i>khettaras</i> ). La médina s'est développée tout au long de huit siècles. Elle vit et éclore et se perfectionner divers styles et courants architecturaux et urbains qui ont eu une influence sur l'urbanisme médiéval. Quelques-uns de ces monuments ont eu une influence considérable sur d'autres en Occident musulman : ainsi la Koutoubiya avec son minaret haut de 77 m a directement influencé la Giralda de Séville.	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Elle a été construites sous le règne du Sultan almohade Abdelmoumen Ben Ali et son lanternon à probablement été élevé par son fils et successeur Yaâcoub el-Mansour (1184-1199). Marrakech est également riche par sa palmeraie qui remonte à l'époque de sa fondation ainsi que plusieurs jardins dont les plus importants sont le jardin de l'Agdal, celui de la Menara et le jardin de Majorelle. La médina possède aussi un artisanat encore vivace de nos jours et d'une extraordinaire créativité. Aussi, est-elle l'une des premières destinations du tourisme international au Maroc.</p> <p>Elle abrite, enfin, la célèbre Place Jamaâ el-Fna, foyer séculaire d'un patrimoine oral qui reflète une multitude d'influences. La place a d'ailleurs donné naissance depuis quelques années à une réflexion sur l'établissement d'une liste du patrimoine oral de l'humanité à laquelle l'Unesco participe activement.</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

### II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>En 1985, les conditions d'authenticité du bien étaient considérées comme inquiétantes. Des percements avaient été opérés dans l'enceinte pour faciliter la circulation, quelques constructions extra-muros avaient empiété sur la zone tampon (ex. la Gare routière de Bab Doukkala), la détérioration de l'habitat en médina était amorcée, etc.</p> <p>Pour les autorités marocaines comme pour le Comité du patrimoine mondial, ces conditions ne diminuaient en rien le caractère exceptionnel de la médina, ses valeurs historique, urbaine, architecturale et culturelle.</p>	000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p><b>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</b></p> <p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Surélévation des maisons,</li> <li>- Constructions anarchiques,</li> <li>- Utilisation de matériaux incompatibles (ciment, béton armé, plastique, tôle, etc.),</li> <li>- Percement d'une porte à l'est de la Porte de Bab Doukkala,</li> <li>- Ouverture d'une route à travers le jardin de l'Agdal,</li> <li>- Abandon, désuétude et dégradation des <i>khattaras</i> (galeries souterraines de drainage alimentant autrefois la médina en eau depuis les montagnes de l'Atlas). Comblement de certaines d'entre elles,</li> <li>- Rénovation des <i>riyads</i> (grandes demeures) souvent transformés en maisons d'hôtes, en restaurants ou en espaces culturels,</li> <li>- Aménagement de commerces dans les quartiers résidentiels,</li> <li>- Couverture des patios des demeures et des maisons particulières au moyen de matériaux incompatibles (charpentes en fer couverte de</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>plexiglas, toile, roseaux, etc.),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation des <i>Fondouks</i> (caravansérails) en complexe commerciaux, exemple Kissariat El Mouassine.</li> <li>- Aménagements inadéquats dans les espaces publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>rues piétonnes,</li> <li>équipements urbains (éclairage publics, fontaines, etc.),</li> </ul> </li> <li>- Remplacement des portes et des fenêtres en bois par des portes et des rideaux en fer.</li> </ul> <p>En ce qui concerne la palmeraie, on relève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des défrichements et des coupes clandestins,</li> <li>- une exploitation des cœurs de palmiers et des jeunes palmes,</li> <li>- une implantation de vides nus au sein d'un peuplement jadis homogène et non discontinu,</li> <li>- un dessèchement et un encroûtement des zones découvertes soumises directement aux effets néfastes des agents atmosphériques,</li> <li>- un fort pourcentage de mâles par manque de nouvelles plantations et d'un entretien régulier,</li> <li>- vieillissement de plusieurs pieds et touffes,</li> <li>- une urbanisation envahissante induite par une extension aussi bien horizontale que verticale de l'agglomération,</li> <li>- Des risques d'incendie local pouvant menacer des touffes de palmiers.</li> </ul> <p><b>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</b></p> <p>Oui</p> <p>Plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude :</p> <p>* <b>Médina :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconstruction du marché municipal sur la Place Jamaâ El-Fna,</li> <li>- Aménagement d'un parking souterrain à la Place Jamaâ El-Fna. Son emplacement est prévu sous les trois rues entourant le jardin Arset-El-Bilk.</li> </ul>	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Muni de trois entrées, il sera constitué de trois niveaux souterrains (-2,80 m ; -5,60 m ; -8,40 m),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une galerie marchande à proximité du marché municipal.</li> </ul> <p>Ces trois propositions de projet ont fait l'objet d'un examen lors d'une journée d'étude consacrée à la Place Jamaâ el-Fna, organisée par la Municipalité et la Préfecture de Marrakech Médina.</p> <p>Seul le projet du parking souterrain n'a pas été approuvé par les participants : il a été recommandé d'approfondir les études géologiques et archéologiques de la zone en question.</p> <p><b>* Jardins :</b> Dans le Jardin de l'Agdal Ba-Hmad, un projet de piscine municipale est en cours de discussion au sein de la Municipalité de Marrakech-Médina.</p> <p><b>* Zones classées à l'extérieur des murailles :</b> A l'ouest de la médina, sur la route de l'Aéroport, la forêt Ghabet Ech-Chabab est menacée par une extension urbaine (projet de complexes touristiques, notamment).</p> <p><b>* Zone tampon :</b> Deux projets sont en cours de construction dans la zone tampon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au nord-est de la médina, une piscine municipale est en cours de construction à proximité de la muraille entre Bab El Khemis et Bab Kechich ;</li> <li>- Au sud-ouest, des habitations sont en cours de construction à proximité de la muraille, au voisinage de Sqalat El M'rabet (fortin).</li> </ul> <p><b>* Palmeraie :</b> En palmeraie, le Schéma directeur a ouvert la palmeraie à une urbanisation contrôlée. En outre, il y délimite comme Secteur exclusivement Touristique (STR) une zone sur la rive gauche de l'oued Taroumit, un affluent de l'oued Tensift.</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pauvreté : la majeure partie de la population de la médina vit dans des conditions de pauvreté, parfois extrêmes,</li> <li>- Densité d'occupation,</li> <li>- Transactions immobilières,</li> <li>- Fractionnement ou (plus rarement) regroupement des logements,</li> <li>- Achat, rénovation et transformation des <i>riyads</i> par de riches résidents, souvent étrangers,</li> <li>- Développement économique entraînant la reconstruction ou le réaménagement des maisons particulières,</li> <li>- L'artisanat et le commerce sont en difficulté,</li> <li>- Anarchie, déspecialisation, déqualification des souks (marchés).</li> </ul> <p>Tous ces travaux sont difficilement contrôlés et entraînent progressivement un changement dans la texture urbaine de la médina, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés.</p> <p><b>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</b></p> <p>Les modifications intervenues concernant le caractère d'authenticité du bien se rapportent à deux niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des aménagements à caractère public qui ne sont pas toujours conformes aux soucis de conservation tant en ce qui concerne les matériaux, les volumes que l'esthétique,</li> <li>2. Des transformations dans les maisons particulières utilisant des matériaux incompatibles en raison d'un manque de sensibilisation et d'encadrement,</li> </ol> <p>La réduction de la superficie de la palmeraie depuis l'inscription à cause de l'extension des lotissements d'habitat et d'aménagement d'infrastructures touristiques nouvelles. Cette extension entraîne un étranglement et un désenclavement de la palmeraie.</p>	
c	<p>Veillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est</p> <p><b>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</b></p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.	Oui	
---	-----	--

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p><b>Propriété :</b> Etat – Privés</p> <p><b>Statut légal :</b> Wilaya (Super-préfecture)</p> <p><b>Cadre juridique (national et local) :</b> (Voir Annexe 1)</p> <p><b>Cadre institutionnel (local) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection des monuments historiques et des sites</li> <li>- Municipalités de Marrakech</li> <li>- Agence urbaine.</li> </ul>	000
		<p><b>Agence(s) en charge de la gestion :</b></p> <p>1. Wilaya de Marrakech <b>Responsable :</b> M. Ahmed Amjad, Wali <b>Adresse :</b> Avenue du 11 Janvier <b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech <b>Téléphone</b>33 84 30 / 32 84 30 4 212 : <b>Fax</b>34 89 30 4 212 : <b>E-mail :</b></p> <p>2. Inspection des monuments historiques et des sites <b>Responsable :</b> Faïssal Cherradi <b>Adresse :</b> Avenue Jnan El Harti, Guéliz <b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech <b>Téléphone</b>09 01 42 4 212 : <b>Fax</b>85 55 38 4 212 : <b>E-mail :</b></p> <p>3. Agence Urbaine</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>Responsable</b> : M. Mustapha Hbib</p> <p><b>Adresse</b><sup>36</sup> : , Angle rue Hassan Ben Mbarek et rue Cadi Ayad , Guéliz</p> <p><b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b>90 83 43 4 212 :</p> <p><b>Fax</b>96 83 43 4 212 :</p> <p><b>E-mail</b> :</p> <p>4. Municipalité de Marrakech Médina</p> <p><b>Responsable</b> : M. Omar El Jazouli, Président</p> <p><b>Adresse</b> : Avenue Mohamed V, Guéliz</p> <p><b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b>02 55 44 4 212 :</p> <p><b>Fax</b> 4 212 :</p> <p><b>E-mail</b> :</p> <p>5. Délégation régionale des Habous (Biens religieux)</p> <p><b>Responsable</b> : Abdelaziz El Azizi</p> <p><b>Adresse</b> : Ryad El Arous, Médina</p> <p><b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b>26 25 38 /28 23 38 4 212 :</p> <p><b>Fax</b> 4 212 :</p> <p><b>E-mail</b> :</p> <p>6. Délégation régionale du Tourisme</p> <p><b>Responsable</b> : M. Mohamed Alami</p> <p><b>Adresse</b> : Place Abdelmoumen, Guéliz</p> <p><b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b>31 61 43 4 212 :</p> <p><b>Fax</b>57 60 43 4 212 :</p> <p><b>E-mail</b> :</p> <p>7. Délégation de l'Artisanat</p> <p><b>Responsable</b> : M. Mohamed Mennaoui</p> <p><b>Adresse</b> : Avenue Mohammed V, Guéliz</p> <p><b>Code postal et Ville</b>000 40 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b>03 35 44 4 212 :</p> <p><b>Fax</b>30 21 44 4 212 :</p> <p><b>E-mail</b> :</p>	
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p><b>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</b></p> <p>1. Plan d'aménagement (en préparation)</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	2. Plan de sauvegarde (en préparation)	
--	--	--

### ***II.4.2. Gestion et planification***

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p><b>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</b></p> <p style="padding-left: 40px;">* sur le site (agences responsables de la gestion citées <i>supra</i>), et</p> <p style="padding-left: 40px;">* depuis l'administration centrale (Départements ministériels).</p> <p><b>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Le mode de propriété</b> Non</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Le statut légal</b> Non</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Les mesures de protection</b> Création par le Ministère des affaires culturelles de deux conservations : Conservation de Marrakech Médina et Conservation de Sidi Youssef Ben Ali, Restauration en cours des monuments et des remparts de la médina, Sensibilisation à la protection du patrimoine par les ONG</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Les limites</b> Non</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Les moyens mis à disposition</b> Les moyens mis à disposition du site ont nettement augmenté depuis son inscription que ce soit pour l'entretien, les opérations de restauration ou les études.</p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou</p>	<p><b>Plans agréés relatifs au bien :</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>plan régional :</b> (Voir annexe 2) Un débat national sur l'aménagement du territoire lancé par le gouvernement en l'an 2000</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>territoire lancé par le gouvernement en l'an 2000 a concerné les seize régions du Royaume, dont le région Marrakech-Tensift-Al Haouz dans laquelle se situe le bien. Le document de travail du débat élaboré par les experts n'accorde pas au patrimoine l'importance qu'il mérite dans un aménagement harmonieux du territoire national. A peine s'il effleure la richesse de Marrakech en monuments historiques.</p> <p>Par contre, tout au long du débat, les professionnels du patrimoine invités à y contribuer ont insisté sur la nécessaire prise en considération de cet héritage dans la stratégie d'aménagement du territoire. Parmi les recommandations de ce débat figurent une meilleure intégration du patrimoine aux projets de développement local et régional.</p> <p>Le Conseil de la Région contribue, pour sa part dans le cadre de son budget, à la préservation du patrimoine de la ville, qu'il s'agisse des remparts ou de la palmeraie.</p> <p><b>Plan local :</b> (Plan d'aménagement) Lancé par le Conseil Municipal de Marrakech-Médina, un plan d'aménagement est en cours de réalisation par un cabinet d'architecte. Il concerne la médina intramuros (quartier de la Kasbah non inclus), donc une partie seulement du bien du patrimoine mondial. Ce plan d'aménagement se veut plus un schéma de cohésion urbaine qu'un plan d'aménagement. Ses objectifs principaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie à long terme à l'horizon 2010, se présentent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sauvegarder le bien du patrimoine mondial,</li> <li>2. Faire le point sur l'état des connaissances concernant la médina,</li> <li>3. Provoquer une réflexion générale de tous les acteurs de la ville sur ce que l'on attend du plan d'aménagement,</li> <li>4. Organiser la croissance urbaine, définir l'occupation des sols des zones en cours d'urbanisation,</li> </ol>	
---	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Réaménager, introduire de la cohérence dans le tissu abîmé et fragilisé de la médina,</li> <li>6. Réarticuler les parties dégradées de la médina en les aidant à renaître, à évoluer intelligemment avec leur temps et leur peuple,</li> <li>7. Rendre à la médina un rôle central dans le système urbain de la médina,</li> <li>8. Procéder à une analyse qualitative des différentes problématiques et à une définition du parti d'aménagement choisi, le plus approprié au patrimoine urbain, architectural et culturel de la médina,</li> <li>9. Assurer une requalification de l'espace urbain,</li> <li>10. Améliorer les conditions de vie des couches défavorisées (accès à l'eau, assainissement, électricité, etc.),</li> <li>11. Faciliter la communication entre les différents quartiers,</li> <li>12. Améliorer le paysage urbain et l'environnement naturel,</li> <li>13. Préserver le patrimoine monumental et domestique,</li> <li>14. Encourager la réhabilitation de monuments à forte valeur architecturale et symbolique,</li> <li>15. Permettre une réappropriation de la médina de sa vocation de lieu de promenade par la renaissance des jardins,</li> </ol> <p>Les recommandations principales du plan d'aménagement sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un Cahier de prescriptions architecturales (CPA) qui constitue un pont entre le Plan d'aménagement et le Plan de sauvegarde,</li> <li>2. Création d'un Comité de Liaison et de Travail du suivi de l'élaboration du Plan d'aménagement (création soutenue par la Municipalité) ; il est composé de représentants de tous les intervenants dans la gestion du bien,</li> <li>3. Mise en place d'un Observatoire du patrimoine, structure indépendante en association avec l'UNESCO,</li> <li>4. Création d'un Système d'Information Géographique (SIG) du bien,</li> </ol>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>5. Instituer une coopération intercommunale qui peut être un outil pour un projet commun de développement et d'aménagement d'un espace de solidarité,</p> <p>6. Elaboration de normes locales d'intervention sur le patrimoine,</p> <p>7. Instauration d'un système d'aide aux particuliers désirant restaurer leur patrimoine.</p> <p><b>Difficultés rencontrées au cours de l'élaboration du Plan d'aménagement :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faible diffusion de l'enquête publique auprès de la population,</li> <li>2. Le non-enregistrement des biens fonciers rend difficile l'approche foncière en médina,</li> <li>3. Le découpage communal du bien ne facilite pas une approche globale du Plan d'aménagement,</li> </ol> <p><b>Plan de conservation :</b></p> <p>Ce Plan de conservation (ou Plan de sauvegarde) est préparé par un cabinet d'architecte dans le cadre du Plan d'aménagement de la médina. Il se propose de traiter les trois problématiques suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La sauvegarde des composantes du patrimoine historique, architectural, urbanistique et environnemental (établissement d'une stratégie globale de conservation, amélioration du cadre juridique et institutionnel, établissement de liens entre usagers et administrations),</li> <li>2. La politique de développement économique et touristique de la médina (problème foncier qui entrave l'investissement, inadéquation entre la structure réglementaire et la réalité du cadre bâti, densité d'occupation) ; Le Plan de conservation propose des solutions pour cette problématique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de certains secteurs économiques,</li> <li>- Mise en Œuvre d'une nouvelle stratégie du foncier par la mise à disposition par la</li> </ul> </li> </ol>	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>collectivité de nouveaux outils juridiques et institutionnels,</p> <p>3. La pauvreté urbaine qui fait qu'une frange urbaine ne peut accéder à un cadre de vie sain et équilibré : le manque de moyens entrave les actions de réhabilitation, de mise en valeur et de restauration.</p> <p>Le Plan de conservation propose des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de lutte contre les ghettos dans les <i>ryads</i> (grandes demeures) et les <i>foundouks</i> (caravansérails),</li> <li>- d'intégrer de nouveaux équipements collectifs dans certains quartiers défavorisés,</li> <li>- d'introduire des mesures d'incitation afin d'améliorer la qualité des interventions sur le bâti, notamment dans les logements particuliers.</li> </ul> <p><b>plan de développement touristique :</b></p>	
Non		

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

### II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p><b>Un plan de gestion fonctionnel existe :</b> NON</p> <p><b>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour :</b> OUI, Un Plan de gestion (appelé Plan d'aménagement) est en cours de préparation (voir ci-dessus II.4.2.b).</p> <p><b>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion :</b> OUI</p> <p><b>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles :</b> OUI</p> <p><b>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles :</b> OUI</p> <p><b>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel :</b> NON</p> <p><b>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site :</b> OUI</p> <p><b>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie :</b> OUI</p> <p><b>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site :</b> OUI</p>	000
b		<p><b>Mise en œuvre du plan de gestion :</b> En fonction d'une législation spécifique Oui : Plusieurs documents de référence existent concernant le plan d'aménagement, son élaboration, son instruction et son homologation. Il s'agit des textes de lois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dahir (décret royal) n°1-92-31 du 17 juin 1992 portant promulgation de la Loi n°12-90 relative à l'urbanisme,</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulaire n°005/DUA/SJ du 17 janvier 1994 relative au Plan d'aménagement.</li> </ul> <p>Par ailleurs, un contrat lie la Municipalité et le cabinet d'architecte responsable de l'élaboration du Plan d'aménagement. Il s'agit des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Etablissement du Plan d'aménagement de la Municipalité de Marrakech médina, Termes de références, Municipalité de Marrakech médina ;</i></li> <li>- <i>Cahier des charges pour l'établissement du Plan d'aménagement de la Municipalité de Marrakech médina, Termes de références, Municipalité de Marrakech médina ;</i></li> <li>- <i>L'offre faite par le cabinet Elie Mouyal pour le Plan d'aménagement de Marrakech médina.</i></li> </ul> <p>Contenu de la loi :</p> <p>Le Plan d'aménagement, dès qu'il est déclaré d'utilité publique, commence à exercer ses effets dès la clôture de l'enquête publique dans un délai d'un an à partir de ladite clôture de l'enquête. Il devient alors imposable, aussi bien aux administrations et services publics, qu'aux organismes privés, tous secteurs d'activité confondus. L'imposition dure dix ans, période durant laquelle le Plan d'aménagement vaut également acte de cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation des équipements. L'enquête, d'une durée d'un mois, doit être précédée d'une large publicité et les registres pour les observations du public doivent être disponibles et faciles d'accès dans des endroits suffisamment repérables et fréquentables.</p> <p><b>Organisme responsable de la mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Municipalité de Marrakech médina,</li> <li>- Inspection des monuments historiques et sites,</li> <li>- Agence urbaine de Marrakech.</li> </ul> <p><b>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion :</b> OUI, Les enquêtes ménage permettent de sensibiliser la population aux objectifs du plan en préparation.</p> <p><b>Evaluation du plan de gestion :</b></p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>Périodicités</b> : ans  <b>Indicateurs définis</b> : NON  <b>Personnel formé</b> : OUI</p> <p>Révision prévue tous les 10 ans</p>	
--	---	--

**II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)**

c (fournie copie du plan en annexe)	<p><b>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</b></p> <p>Financement public Financement privé</p> <p><b>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</b> Le Plan est en cours de préparation, mais on peut d'ores et déjà appréhender les difficultés de sa mise en œuvre. La principale d'entre elles est un manque de coordination entre les différents intervenants nombreux, qu'ils soient élus ou relevant des divers départements. Leur conception du patrimoine, de l'aménagement et du développement n'est pas toujours cohérente en raison de divergences d'appréciation.</p> <p><b>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</b> Inconnue pour le moment</p>	000
c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p><b>Personne responsable du bien :</b></p> <p><b>Nom</b> : Faïssal Cherradi  <b>Titre</b> : Inspecteur des Monuments historiques et Sites</p> <p><b>Adresse</b> : Jnane El Harti, Guéliz,  <b>Code postal et ville</b> 40000 : Marrakech</p> <p><b>Téléphone</b> 09 01 42 4 212 :  <b>Fax</b> 85 55 38 4 212 :  <b>E-mail</b> :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site**

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p><b>Ressources humaines</b></p> <p><b>Niveaux d'encadrement :</b></p> <p><b>1. Direction :</b> M. Faïssal Cherradi, Inspecteur des Monuments historiques et Sites</p> <p><b>2. Cadres/ingénieurs</b> (nombre, rôle) : - M. Hassan Belarabi, Conservateur du Palais de la Bahia - M. Zouhaïr Daoudani, Conservateur-adjoint du Palais de la Bahia, - Mlle Fatima Ait Mhand, Chargée de la Conservation de la Medersa Ben Youssef et de la Qoubba almoravide, - Mme Souad Rouijel, Conservatrice du Musée Dar Si Saïd, - M. Redouane Khedid, Conservateur-adjoint du Musée Dar Si Saïd, - Mme Hasna El Haddaoui, Conservateur-adjoint du Palais Badiâ, - M. Ahmed Skounti, Chargé de recherche, Coordinateur des <i>Rapports périodiques sur l'état de conservation de biens du patrimoine mondial</i>.</p> <p><b>2. Personnel d'exécution</b> (nombre, rôle) : Gardes<sup>5</sup> : Chauffeurs<sup>2</sup> : Secrétaires<sup>15</sup> : Ouvriers :<sup>68</sup> Ingénieur d'application<sup>1</sup> : Techniciens<sup>2</sup> : Rédacteurs<sup>1</sup> : Collecteurs (vente des billets d'entrée aux monuments et au musée): <sup>14</sup></p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p><b>Ressources financières ordinaires</b></p> <p>↳ Fonctionnement <b>Personnel : 751.996.16 DHM (73.739,768 \$)</b> <b>Matériel : 5.000 DHM (490,292 \$)</b></p> <p><b>Budget</b></p> <p>↳ Investissement : 10.600.000 DHM (1.039.419,49 \$)</p> <p><b>Total : 756.996.16 DHM (74.229.86\$)</b></p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>Sources et niveaux de financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des affaires culturelles (Rabat),</li> <li>- Communauté Urbaine de Marrakech,</li> <li>- Privés : <ul style="list-style-type: none"> <li>ONA (Omnium Nord-Africain),</li> <li>Association Grand Atlas (Maroc),</li> <li>Fondation Omar Benjelloun (Maroc),</li> <li>Fondation Art Restoration of Cultural Heritage (ARCH, Autriche),</li> <li>La compagnie Royal Air Maroc,</li> </ul> </li> <li>- Organismes Internationaux : UNESCO.</li> </ul> <p><b>Revenus directement issus de la gestion</b></p> <p>Nature : Billets d'entrée et tournages de films publicitaires ou commerciaux. Montant 11.000.000 : DHM (1.078.642,87 \$) Utilisation 10.600.000 : DHM (1.039.419,49 \$), (investissement pour la restauration des monuments).</p> <p>NB. Les données financières de la rubrique <i>b</i> concernent seulement l'année budgétaire 1999-2000.</p>	
c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p><b>Besoins de formation de son personnel</b></p> <p><b>Carences constatées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation scientifique,</li> <li>- Expertise, notamment dans la conduite d'un projet de restauration,</li> <li>- Spécialisation dans l'un ou l'autre des domaines de la restauration,</li> </ul> <p><b>Besoins de formation du personnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantiers de stage,</li> <li>- Laboratoires de restauration spécialisés,</li> <li>- Formateurs dans le domaine de la restauration, toutes spécialités confondues.</li> </ul> <p><b>Types de formations souhaitées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation dans les techniques et les principes de restauration,</li> <li>- Techniques de supervision d'un chantier de restauration.</li> </ul>	000

**II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation**

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>a <b>Protection et conservation</b></p>	<p><b>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du patrimoine culturel (Rabat),</li> <li>- Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (Rabat),</li> <li>- ICOMOS (International et Comité marocain),</li> <li>- ICCROM,</li> <li>- Laboratoires de la Faculté des sciences, Université Cadi Ayad (Marrakech),</li> <li>- Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (Casablanca, annexe à Marrakech),</li> <li>- Escuela de Estudios Arabes (CSIC, Grenade, Espagne),</li> <li>- Conservation service (Saint-Hugues, France),</li> <li>- Laboratoire de Saint-Aubin (France),</li> <li>- Institut allemand (Madrid, Espagne),</li> <li>- Restaurateurs privés.</li> </ul> <p><b>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre :</b> Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine en général. La protection s'appuie également sur un effort de sensibilisation du grand public, des autorités et collectivités locales, des décideurs, etc. Quant aux moyens de mise en œuvre de ces mesures, elles comprennent surtout :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau de gardiennage des sites classés,</li> <li>- une application de la législation, notamment concernant les monuments classés, les zones non aedificandi, et, dans la mesure du possible, la protection esthétique de la médina et de sa zone tampon,</li> <li>- la soumission des autorisations de construction et d'aménagement à l'Inspecteur des Monuments historiques et sites qui donne son approbation ou non selon le cas d'espèce considéré,</li> <li>- un entretien quotidien, notamment des monuments historiques majeurs,</li> <li>- des restaurations périodiques.</li> </ul> <p>La mise en œuvre de ces opérations s'appuie sur des</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>moyens humains (artisans qualifiés et ouvriers) et financiers (budget d'investissement de l'Inspection des Monuments historiques et sites et de la Communauté urbaine).</p> <p><b>Programmes locaux en place :</b></p> <p>L'Inspection des Monuments Historiques et Sites a lancé au cours de cette année (1999-2000) plusieurs projets de restauration et de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le palais de la Bahia,</li> <li>- Les tombeaux Saadiens,</li> <li>- Construction d'un musée de site au Palais Badiâ.</li> </ul> <p>D'autres projets de restauration sont en cours d'exécution, en partenariat avec des fondations privées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Medersa Ben Youssef et la Qoubba Almoravide avec la Fondation Omar Benjelloun,</li> <li>- La Fontaine Chrob Ou Chouf avec la Fondation ARCH ( Art Restoration of Cultural Heritage).</li> </ul> <p><b>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</b></p> <p>Le Plan d'aménagement ainsi que le Plan de conservation sont en cours d'élaboration. Leur adoption permettra d'instaurer une politique de conservation beaucoup plus adéquate et de mettre à la disposition des décideurs un outil de travail et de contrôle à long terme.</p> <p><b>Financements (origine, montant)</b></p> <p>Municipalité de Marrakech-Médina pour le Plan d'aménagement et le Plan de conservation :</p> <p>Plan de conservation 750.000,00 : MAD (73.543,83 \$), Plan d'aménagement 2.000.000,00 : MAD (196.116,88 \$)</p>	
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p><b>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</b></p> <p><b>a. Centre du Patrimoine Mondial</b> Restauration de la Medersa Ben Youssef (30.000,00 \$),</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>b. Campagne internationale de l'UNESCO</b></p> <p><b>c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD</b></p> <p><b>ou autre agence</b></p> <p><b>d. Autres aides</b></p> <p><b>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales</b></p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

#### II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p><b>Facilités existant sur le site pour la recherche :</b> Les recherches sont soumises à une autorisation délivrée par les pouvoirs publics. Les autorisations de fouilles archéologiques sont du ressort de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP, Rabat),</p> <p><b>Laboratoires :</b> Faculté des Sciences (Université Cadi Ayad, Marrakech),</p> <p><b>Hébergement de chercheurs :</b> OUI (à l'Université dans la limite des places disponibles)</p> <p><b>Véhicules :</b> OUI (la Direction du patrimoine culturel peut, pour certaines missions, fournir un véhicule)</p> <p><b>Matériel scientifique :</b> élémentaire</p> <p><b>Bases de données :</b> NON</p> <p><b>Herbiers :</b></p> <p><b>Collections zoologiques :</b></p> <p><b>Personnel compétent (techniciens, laborantins)</b></p>	000
b	Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p><b>Programmes de recherche/développement</b></p> <p><b>1. Titre du programme :</b> GERMH (Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Monuments Historiques)</p> <p><b>Organisme(s) soutenant la recherche :</b> Faculté des Sciences (Université Cadi Ayad de Marrakech) et Commission Européenne en collaboration avec l'Inspection des Monuments historiques et Sites de Marrakech,</p> <p><b>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</b> Marocains, Italiens et Espagnols.</p> <p><b>Objectifs du programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier une série de problèmes de conservation de monuments historiques susceptibles d'être retrouvés autour de la Méditerranée et élaborer un projet-pilote,</li> <li>- Normalisation de la terminologie de la conservation-restauration,</li> <li>- Etude climatologique de Marrakech et l'impact des changements climatiques sur les monuments</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>historiques,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration d'un monument (Palais Badiâ ou porte de Bab Agnaou) après diagnostic de l'état de conservation (analyses de laboratoire, carte pathologique...) et définition des mesures de restauration qui peuvent être démultipliées.</li> </ul> <p><b>Etat d'avancement</b> : analyses de laboratoire effectuées, documentation en cours, photogrammétrie effectuée (résultats attendus)</p> <p><b>Résultats obtenus</b> : identification des matériaux de construction du Palais Badiâ et de la porte de Bab Agnaou (résultats exhaustifs attendus).</p> <p><b>Publications</b> : prévue</p> <p><b>Ressources humaines concernées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chercheurs du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences,</li> <li>- Chercheurs de la Faculté des Lettres et Sciences humaines,</li> <li>- Chercheurs des pays partenaires (Espagne, Italie),</li> <li>- Cadres de la Délégation du ministère des Affaires culturelles.</li> </ul> <p><b>2. Titre du programme</b> : Recherches sur Marrakech</p> <p><b>Organisme(s) soutenant la recherche</b> : Centre de recherche sur les cultures maghrébines (Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université Cadi Ayad de Marrakech)</p> <p><b>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères</b> : Marocains (participation de chercheurs étrangers aux colloques organisés depuis la création du centre).</p> <p><b>Objectifs du programme</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accumuler une connaissance de tous les domaines de la recherche scientifique sur la ville de Marrakech</li> <li>- Organisation de colloques thématiques,</li> <li>- Publication des actes.</li> </ul> <p><b>Etat d'avancement</b> : Deux colloques (<i>culte des saints dans le sud marocain, Jardins</i>).</p> <p><b>Résultats obtenus</b> :</p> <p><b>Publications</b> : deux publications.</p> <p><b>Ressources humaines concernées</b> :</p>	
--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Chercheurs marocains et étrangers.</p> <p><b>3. Titre du programme :</b> Mise en valeur des abords de la mosquée Sidi Ben Slimane. Evaluation technique et financière d'un chantier de restauration.</p> <p><b>Organisme(s) soutenant la recherche :</b> L'Amicale Al-Jazouli (Marrakech) et la Commission Européenne,</p> <p><b>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</b> Marocains, Français (2 volontaires).</p> <p><b>Objectifs du programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de projets de restauration (Porte, Fontaine et latrines du quartier Sidi Ben Slimane),</li> <li>- Recherche de fonds pour la restauration des monuments sélectionnés,</li> <li>- Présentation du travail aux habitants du quartier et aux scolaires,</li> <li>- Transformer le bâtiment des latrines du quartier en un centre socio-éducatif pour les enfants du quartier.</li> </ul> <p><b>Etat d'avancement :</b> la phase de documentation, des relevés et de l'enquête auprès de la population du quartier est achevée.</p> <p><b>Résultats obtenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation des habitants du quartier aux valeurs patrimoniales,</li> <li>- dossier de restauration élaboré.</li> </ul> <p><b>Publications :</b> prévue</p> <p><b>Ressources humaines concernées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux volontaires françaises,</li> <li>- Membres de l'Amicale Al-Jazouli,</li> <li>- Cadres de la Délégation du ministère des Affaires culturelles.</li> </ul> <p><b>4. Titre du programme :</b> thèse de doctorat sur les pratiques du henné à Marrakech</p> <p><b>Organisme(s) soutenant la recherche :</b> Département d'Anthropologie, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. Canada.</p> <p><b>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</b> Patricia Kelly, doctorante</p> <p><b>Objectifs du programme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir des données de terrain,</li> <li>- Consulter des sources documentaires,</li> <li>- Préparer une thèse de doctorat.</li> </ul>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p><b>Etat d'avancement</b> : des enquêtes de terrains auprès des tatoueuses au henné qui exercent sur la place Jamâ El Fna sont en cours.</p> <p><b>Résultats obtenus</b> :</p> <p><b>Publications</b> :</p> <p><b>Ressources humaines concernées</b> :</p> <p>La doctorante canadienne 1 cadre du Centre National des Gravures Rupestres.</p>	
c	<p>les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p><b>Disponibilité d'un équipement informatique</b> Type : PENTIUM II Capacité8,4 : Go64 ; Mo RAM ; écran 15'' Année1999 : (Windows 98)</p> <p><b>Accès possible au réseau Internet</b> : OUI <b>Accès effectif au réseau Internet</b> : NON <b>Utilisation du courrier électronique</b> : NON</p> <p><b>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site</b> : En projet (proposé dans le cadre du Plan d'aménagement en cours d'élaboration)</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

#### **II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)**

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p><b>Activités éducatives</b></p> <p><b>Le site accueille-t-il des visites scolaires ?</b> Il existe deux types de visites scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une visite encadrée par les organisateurs, généralement issus d'une autre ville. Plus ludique, le patrimoine n'y occupe qu'une place secondaire par rapport aux autres activités (sport, loisirs, compétitions...), mais la visite de la Place Jamaâ El Fna est toujours incontournable,</li> <li>- Une visite visant un ou plusieurs monuments de la médina, ayant fait l'objet d'une demande de gratuité auprès du délégué du ministère des Affaires culturelles. Ce type de visite est plus axé sur le patrimoine à des fins pédagogiques.</li> </ul> <p><b>Combien ?</b> Une moyenne de 300 élèves par semaine.</p> <p><b>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires :</b> NON</p> <p><b>Y a-t-il une politique d'Education environnementale :</b> NON</p> <p><b>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</b></p>	000
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p><b>Information et sensibilisation</b></p> <p><b>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</b> Les activités visant le grand public sont organisées par les institutions compétentes et les associations oeuvrant dans le domaine du patrimoine. Elles comprennent les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des expositions thématiques,</li> <li>- Des journées d'étude,</li> <li>- Des journées de sensibilisation au profit des</li> </ul>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>scolaires,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des conférences,</li><li>- Des semaines culturelles,</li><li>- Des ateliers (dessin, peinture...),</li><li>- Des festivals, etc.</li></ul> <p><b>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</b></p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

### II.4.7. Questions diverses

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p><b>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial</b> NON</p> <p><b>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial</b> NON</p> <p><b>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs</b> NON</p> <p><b>Musée de site :</b> OUI, Marrakech ne dispose pas d'un musée dédié spécifiquement au bien du patrimoine mondial. Un musée d'art islamique est en cours d'aménagement au sein du palais Badiâ (XVI<sup>e</sup> siècle). Il abritera, outre la prestigieuse chaire à prêcher (Minbar de la Koutoubiya (Xie siècle), récemment restauré), quelques objets provenant de monuments ou de fouilles archéologiques entreprises sur le site. Par ailleurs, la médina abrite deux musées, l'un public, Dar Si Saïd spécialisé en arts et traditions du sud marocain, l'autre privé, le Musée de Marrakech, spécialisé en art contemporain.</p> <p><b>Sentiers de découverte :</b> OUI, depuis des décennies, le ministère du Tourisme a établi des itinéraires de visite qui sont proposés aux touristes par les guides. Ils mènent aux monuments prestigieux, aux souks, à la palmeraie, au jardin de la Ménara, etc.</p> <p><b>Structures hôtelières (gîte, restaurant)</b> Marrakech est la première destination touristique du Maroc. Elle dispose d'importantes infrastructures hôtelières, de parkings, de centres de soins et de santé, d'un matériel d'information (dépliants, guides, ouvrages, cartes, plans, etc.).</p> <p><b>Journées portes ouvertes</b> Les monuments et sites classés sont ouverts à la population locale les vendredis et jours de fêtes nationales et religieuses.</p>	000
---	--	---	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p>Elles sont organisées à l'occasion des Journées internationales des monuments et sites (18 avril) et des musées (18 mai).</p> <p><b>Manifestations spéciales ou expositions</b> OUI</p> <p><b>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite</b> OUI</p> <p><b>Effets du classement sur la fréquentation du site</b> Inconnus. Aucune étude n'a été réalisée à ce sujet.</p>	
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p><b>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien</b> OUI</p> <p><b>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien</b> OUI</p>	

**Annexes :** • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

<p>a Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p><b>Pressions liées au développement :</b></p> <p><b>Intégrité visuelle :</b> Infrastructures mal intégrées, notamment le réseau d'alimentation en eau, en électricité, les lignes téléphoniques, etc. Les panneaux signalétiques et les enseignes ne respectent pas toujours la législation en vigueur, les matériaux utilisés pour certains aménagements extérieurs (réverbères, portes, couvertures de patio, etc.) ne sont pas compatibles avec l'esthétique de la médina. Ajouter à cela les antennes de télévision, les paraboles et les kiosques sur les toits.</p> <p><b>Intégrité structurelle :</b> Pollution des eaux (le réseau d'assainissement est en cours de réfection, l'impact des unités artisanales utilisant des produits polluants sur la nappe phréatique n'a pas été étudié, l'eau de robinet est bonne et ne présente aucun danger pour la population), Pollution de l'air (gaz d'échappement des véhicules, y compris les deux roues, très élevé, notamment sur la Place Jamaâ El Fna, certaines artères très fréquentées, les grands carrefours intérieurs de la médina. Ils sont néfastes aussi bien pour la population que pour les monuments, et en général sur la qualité de l'air en médina).</p>	000
---	---	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

### II.5.1. Degrés de menace (suite)

b	les contraintes liées à l'environnement	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p><b>Intégrité visuelle :</b>  <b>Modification du couvert végétal</b>  Régession progressive des jardins au sein de la médina et de la superficie de la palmeraie, y compris le couvert végétal intercalaire (voir annexe 3)</p> <p><b>Intégrité structurelle</b>  Réduction d'espèces animales et végétales  Transformation progressive de la palmeraie en vergers (oliviers et agrumes).</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b>  <b>Changements climatiques prévisibles</b>  Accentuation de la sécheresse.</p>	000
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	<p><b>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</b>  La médina de Marrakech dont une partie de la population vit aussi d'agriculture et/ou d'arboriculture (soit en ayant un parent paysan, soit en travaillant comme ouvrier pour la cueillette des fruits, etc.) souffre de sécheresses périodiques entraînant une baisse de productivité, des réserves d'eau (nappes phréatiques, galeries souterraines (<i>khettars</i>), canaux, puits...). Mais c'est la palmeraie qui a subit les conséquences les plus néfastes de ces périodes de sécheresse prolongée qui viennent s'ajouter à son ouverture à l'urbanisation qui, à terme, peut entraîner sa disparition.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

### II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p><b>Le tourisme et ses conséquences :</b></p> <p><b>Statistiques annuelles de fréquentation :</b> En l'absence de statistiques concernant les visiteurs du site dans son ensemble, nous reproduisons les chiffres concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de visiteurs des monuments classés relevant du ministère des Affaires culturelles : 1.116.675 (année 1999-2000),</li> <li>- Le nombre de nuitées dans les hôtels classés : 3.241.122 (année 1999 et pour toute la Wilaya de Marrakech),</li> </ul> <p><b>Origine des visiteurs :</b> Maroc, Europe, Pays scandinaves, Amérique du Nord, Japon, Maghreb, Pays arabes, etc.</p> <p><b>Evolution pluriannuelle de la fréquentation</b> Voir statistiques (Annexe3)</p> <p><b>Revenus annuels du tourisme</b> Les revenus du tourisme sont essentiels dans l'économie de Marrakech. Pour les monuments classés relevant du ministère des Affaires culturelles, les recettes de 1999-2000 s'élèvent à 11 : .000.000 MAD ( 1.078.642,87 \$)</p> <p><b>Accessibilité du site (depuis la capitale ?)</b> Le site de Marrakech est distant de Rabat, la capitale, de 320 km. Il est accessible par route revêtue, par chemin de fer (6 trains par jour), et par avion (aéroport international Marrakech-Ménara, à 10 mn de la médina en voiture).</p> <p><b>Circulabilité dans le site :</b> Facilité de circulation pour les véhicules, mais il n'existe pas encore d'aménagements spécifiques pour les handicapés.</p> <p><b>Pressions exercées par le tourisme :</b> Les dégâts du tourisme sont surtout dus au piétinement</p>	<p>000</p>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>dans les monuments historiques qui connaissent une grande affluence en haute saison.</p> <p><b>Equipements pour les touristes :</b> Il existe tous types d'équipements pour les touristes.</p> <p><b>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?</b> OUI (21.000 lits dont 18 500 lits dans les 75 hôtels classés de la ville),</p> <p><b>Peut-on parler de tourisme durable ?</b> NON</p>	
--	--	--

**II.5.1. Degrés de menace (suite)**

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p><b>Relations avec la population riveraine du site</b> <b>Evaluation de la population locale</b></p> <p><b>Nombre d'habitants vivant dans le site :</b> 189.367 habitants (29 428 h/km<sup>2</sup>), <b>Nombre d'habitants vivant dans l'ensemble de la Wilaya (y compris la médina) :</b> 1.608.000 h <b>Evolution depuis la création du site</b></p> <p>NB. Les statistiques ci-dessus sont contenues dans le <i>Recensement de 1994</i>, le plus récent au Maroc. <b>La zone tampon</b> comprend 250 m.</p> <p><b>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales</b> Le bien du patrimoine mondial est composé d'un centre historique (médina) et d'une palmeraie qui font partie de la grande agglomération de Marrakech. On relève une forte concentration de la population en médian (5000 h/km<sup>2</sup>), bien plus grande que dans les autres quartiers de la ville.</p> <p><b>Particularités culturelles de cette population</b> La majeure partie de la population est berbère à laquelle sont venues s'ajouter d'autres populations</p>	000
------------------------------------	--	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>juives (antiquité), arabes (depuis le XIIe-XIIIe siècle) et européennes (depuis le XXe siècle). Elle se distingue par une identité spécifique qui la distingue des autres populations du Maroc (accent, humour, tempérament, vêtements, art culinaire, activités...).</p> <p><b>Considérations socio-économiques</b> <b>Systèmes de production principaux :</b> Artisanat, tourisme, commerce, services, agriculture.</p> <p><b>Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.)</b> La palmeraie de Marrakech joue un rôle agro-socio-économique important par les cultures irriguées intercalaires aux palmiers. La ville de Marrakech est également connue pour ses orangers plantés surtout sur les bords des boulevards, dans les jardins et les patios des maisons particulières. La fleur d'oranger est utilisée pour fabriquer de l'eau de fleur d'oranger, des crèmes de soin ainsi que pour aromatiser le thé. Ces arbres produisent des oranges amères non comestibles qui utilisées en quantité dans la préparation des olives confites.</p> <p><b>Relation avec le développement durable</b></p> <p><b>Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale</b></p> <p><b>Implication du personnel local dans la gestion du site</b> Une grande partie du personnel local originaire de Marrakech ou de ses environs travaille dans le domaine de la gestion du bien du patrimoine mondial.</p> <p><b>Problèmes spécifiques de réfugiés</b> <b>Causes</b> <b>Origine géographique</b> <b>Nombre de réfugiés</b> <b>Début du phénomène</b></p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>Conséquences</b> <b>Solutions envisagées</b></p> <p><b>Situations d'insécurité et conséquences</b></p> <p>Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage</p> <p><b>Déboisement</b> (dans la palmeraie)</p> <p>Braconnage Pâturage illégal</p>	
--	---	--

**II.5.1. Degrés de menace (suite)**

c et le nombre d'habitants. (suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p><b>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?</b> OUI</p> <p><b>De quelle manière ?</b> Associée de manière indirecte à travers ses représentants (élu du Conseil municipal).</p>	
-------------------------------------	---	--

**II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines**

a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique	<p><b>Méthodes de prévention des menaces et pressions</b></p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p><b>Inondations</b> : OUI (dues à la pluie et à la défaillance du réseau d'assainissement) <b>Sécheresses</b> : OUI <b>Incendies</b> : OUI</p>	000
--	--	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p><b>Volcanisme :</b></p> <p><b>Autres :</b> effondrement de certaines habitations ou parties d'habitations pour manque d'entretien, changements radicaux de conditions climatiques.</p> <p><b>Pollutions industrielles :</b> Pollution par des métaux lourds de la zone industrielle d'El Azzouzia, des champs d'épandage des eaux usées qui traversent la palmeraie.</p> <p><b>Vandalisme, vol, pillage :</b> <b>Infrastructures industrielles :</b> Barrages Mines Réseaux de transport électrique</p> <p><b>Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux) :</b> la circulation automobile nuit sérieusement au bien et demanderait à être contrôlée et, dans certaines parties de la médina, carrément interdite (Place Jamaâ El Fna, ruelles, centre historique, etc.)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme</p> <p>Braconnage</p> <p><b>Urbanisme OUI</b></p> <p><b>Tourisme OUI</b></p>	
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p><b>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</b> Grande pression immobilière sur le site, mais largement contenue jusqu'à présent, notamment en médina. En palmeraie, comme le montre le Schéma Directeur (copie jointe au présent rapport),</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>c et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p><b>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</b></p> <p><b>Mesures envisagées dans l'avenir</b> Le Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Wilaya de Marrakech inclut un volet de protection de la palmeraie. Il a retenu les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la densité maximum de la population ainsi que la forme architecturale de l'habitat en palmeraie,</li> <li>- Protection stricte des restes de la palmeraie et les boisements de valeur,</li> <li>- Création d'un grand secteur à réglementation spécifique au nord-est sur les rives de l'oued Tensift,</li> <li>- Conservation du domaine Jnane El Kebir pour en faire une grande entité plantée.</li> </ul>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.6. Suivi

<p>a Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p><b>Exercices de suivi précédents</b> (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : NON</p> <p><b>Suivi périodique des ressources de flore : NON</b> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan</p> <p>et/oui</p> <p><b>Suivi périodique des ressources de végétation : NON</b> fréquence méthodologie catégories bilan et/ou</p> <p><b>Suivi périodique des ressources de faune : NON</b> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan et/ou</p> <p><b>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories : NON</b> fréquence méthodologie catégories et/ou</p> <p><b>Suivi des constructions et édifices : OUI (mais peu efficace)</b></p>	<b>000</b>
--	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.6. Suivi (suite)

		<p><b>Ressources humaines affectées à ces suivis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de l'Inspection des monuments historiques et sites.</li> </ul> <p><b>Moyens matériels afférents</b></p> <p>Budget annuel de l'Inspection des monuments historiques et sites.</p>	
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p><b>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Degré de dégradation du tissu historique</li> <li>2. Etat des monuments historiques classés</li> <li>3. Degré de régression de la palmeraie.</li> <li>4. Degré de dégradation des jardins et du système traditionnel de drainage de l'eau.</li> </ol>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p><b>Partenaires du suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publics (Préfectures et conseils municipaux de la Wilaya de Marrakech, Agence urbaine),</li> <li>- Fondations privées.</li> </ul> <p><b>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</b></p> <p>Un manque de coordination entre les différents intervenants est le principal écueil à un suivi méthodique du bien. Une proposition d'organisation du suivi de la gestion est proposée dans le Plan d'aménagement en cours d'élaboration. S'il était accepté par le Conseil municipal, il prendrait la forme d'un Comité de suivi et de coordination.</p> <p><b>Evolution de la méthodologie de suivi</b></p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.		
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p><b>La médina de Marrakech apporte un témoignage sur une cité historique, capitale d'empires, dont l'occupation a été continue depuis sa création en 1070-71. Outre un tissu urbain dense entouré d'une enceinte percée de portes monumentales, elle possède des monuments historiques prestigieux, une palmeraie créée au moment de sa fondation, un système traditionnel de drainage et de distribution d'eau, des jardins historiques étendus. Et <i>last but not least</i>, un espace d'oralité et de patrimoine immatériel, la célèbre Place Jamaâ El Fna.</b></p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p><b>Le bien conserve en partie son authenticité grâce à un potentiel patrimonial riche et varié. Pourtant, le nombre et l'ampleur des dégradations, des infractions associés à l'absence d'une prise de conscience de l'importance du patrimoine comme ressource non renouvelable ont sérieusement porté atteinte au bien. Un effort de redressement est en cours qu'il s'agit d'encourager et de contrôler.</b></p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p><b>Il n'existe pas de Plan de gestion fonctionnel à l'heure actuelle. Un Schéma directeur existe et définit les orientations en matière d'urbanisme. Un Plan d'aménagement (qui tient lieu de Plan de gestion) est en cours d'élaboration. Après adoption, il peut être opposé aux tiers. Il sera accompagné d'un Cahier de</b></p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		<p><b>Prescriptions Architecturales (CPA) en cours de définition par un Plan de Sauvegarde (ou de conservation).</b></p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p><b>Les facteurs affectant le bien sont nombreux. Ils sont de deux types : naturels (sécheresses, ...) et anthropiques (dégradation, défiguration, abandon, empiètement, ...).</b></p>	
c	Proposition d'action(s) future(s)	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p> <p><b>Une prise de conscience commence à se faire sentir aussi bien chez les décideurs que dans les milieux de la société civile. Des restaurations sont entreprises tant par l'Etat (ministère des Affaires culturelles, Municipalités) qu'en partenariat avec des Fondations privées. Des documents juridiques et réglementaires sont en cours d'élaboration par le Conseil Municipal.</b></p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	<p><b>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</b></p> <p><b>Organisation</b> : Inspection des Monuments Historiques et Sites  <b>Responsable</b> : Faïssal Cherradi  <b>Adresse</b> : avenue Jnane El Harti, Guéliz, 40000 Marrakech, Maroc  <b>Téléphone</b> 09 01 42 4 212 :  <b>Fax</b> 85 55 38 4 212 :  <b>E-mail</b> :</p>	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	<p>Calendrier de mise en oeuvre</p> <p><b>2000-2005</b></p>	000
f	Besoins d'assistance internationale	<p><b>Besoins d'assistance internationale</b></p> <p>OUI</p> <p><b>Type d'assistance souhaitée :</b></p> <p>Assistance technique (conception et préparation d'un Plan de gestion du bien).</p>	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	<p><b>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :</b></p> <p><b>1. Nom</b> : Souad BELKEZIZ, architecte DPLG  <b>Adresse</b> : avenue Mohamed V  40000 Marrakech  <b>Tél.</b> 50 84 44 4 212 :  <b>Fax</b> 4 212 :</p> <p><b>2. Nom</b> : Elie MOUYAL, architecte DPLG  <b>Adresse</b> : Quartier Issil  40000 Marrakech  <b>Tél.</b> 05 02 30 4 212 :  <b>Fax</b> 4 212 :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p><b>3. Nom :</b> Mustapha HBIBI, Directeur de l'Agence Urbaine de Marrakech <b>Adresse</b><sup>36</sup> : , angle rue Hassan Ben Mbarek et rue Cadi Ayad, Guéliz, 40000 Marrakech <b>Tél.</b> 90 83 43 4 212 : <b>Fax</b> 96 83 43 4 212 :</p> <p><b>4. Nom :</b> Association des Amis de la Place Jamaâ El Fna Patrimoine oral de l'Humanité <b>Adresse :</b> c/o Fondation Dar Bellarj, Toualat Zaouïat Lahdar, Marrakech Médina <b>Tél.</b> 212 4 44 45 55</p> <p><b>5. Nom :</b> Mohammed EL FAZ, enseignant-chercheur (spécialiste de l'histoire hydraulique et des jardins) <b>Adresse :</b> Faculté des droits et des sciences économiques, Université Cadi Ayad, BP. 2410 Amerchich, Marrakech <b>Tél.</b> 42 21 30 4 212 :</p>	
h Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	<p><b>1. Organisme :</b> Direction du Patrimoine Culturel Personne responsable : Mohammed Abdeljalil EL HAJRAOUI, Directeur <b>Adresse</b><sup>17</sup> : , avenue Michlifen, Agdal, 10000 Rabat.</p> <p><b>1. Organisme :</b> Inspection des Monuments historiques et Sites <b>Personne responsable :</b> Faïssal Cherradi, Inspecteur <b>Adresse :</b> Jnane El Harti, Guéliz, 40000 Marrakech.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

## Bibliographie

- BERTHAUD, Michel, *Marrakech, années 20*, Paris : La Croisée des Chemins, 1997.
- BENKIRANE, Narjis & SAHAROFF, Philippe, *Marrakech : demeures et jardins secrets*, Paris : ACR, 1992.
- EL FAÏZ, Mohammed, *Les Jardins Historiques de Marrakech, mémoire écologique d'une ville impériale*, Firenze : EDIFIR, 1996.
- EL FAÏZ, Mohammed, Les *foundouks*-Cacavansérails de Marrakech : de l'opulence marchande au refuge de la marginalité urbaine, in *La problématique urbaine au Maroc*, dir. B. Tlemçani, Perpignan : Presses Universitaires de Perpignan, 1998.
- EL FAÏZ, Mohammed, *Les jardins de Marrakech*, Arles : Actes-Unis, 2000.
- KADIR, Jalila, et EL FAÏZ, Mohammed, L'agdal di Marrakech, *Premio Internazionale Carlo Scarpa per il Giardino*. Undicesima edizione, Fondazione Benetton Studi Ricerche, Treviso, 2000.
- MACCOIN, Ennio, *Livre d'or de Marrakech*, éd. Bonechi (Italie), 2000.
- Ministère de la prévision économique et du plan, Délégation Régionale de Marrakech – Tensift – El Haouz, *Annuaire Statistique de la Région de Marrakech – Tensift – El Haouz*, 1999.
- MOURAD, Kh., *Marrakech et la Mamounia*, Paris : ACR, 1994.
- RAJI-ELILLA, Youssef, *L'urbanisme saâdien à Marrakech. Etude d'histoire et d'archéologie*, Paris IV Sorbonne, 1996.
- SADIQ, Abdelhaï, *Marrakech : regards d'hier et impressions d'aujourd'hui*, Marrakech : Chater, 1996.
- TOURI, Abdelaziz, *L'habitat domestique de Marrakech*, I et II, Thèse de Doctorat d'Etat, Paris IV Sorbonne, 1987.
- TOURI, Abdelaziz, Une maison traditionnelle de Marrakech : Dar al-Masudiyyin, in *H.T.M.M.*, Publications de l'IFAO, Le Caire, 1988, pp. 299-314.
- TRIKI, Hamid, et al., *Tinmel : l'épopée almohade*, Milan : éd. ONA, 1992.
- TOUFIQ, Ahmed, et al., The Minbar from the Koutoubia mosque, New York: The metropolitan museum of art
- TRIKI, Hamid, *La Médersa Ben Youssef*, Paris : La Croisée des Chemins, 1999.
- WILBAUX, Quentin, *Marrakech. Secrets des maisons-jardins*, Paris : ACR, 1999.

**Etudes inédites :**

Direction de l'Aménagement du Territoire, *Débat national sur l'aménagement du territoire. Eléments introductifs*, Rabat : Okad, 1999.

BELKEZIZ, Souâd, *Etude architecturale de la médina de Marrakech. Plan de sauvegarde*, Marrakech, novembre 1999.

MOUYAL, Elie, *Plan d'aménagement de Marrakech-Médina*, Marrakech, 2000.

NAHID, Abderrazzak, *La palmeraie de Marrakech*.

TAMRI, M'hamad, *Ecologie et palmeraie de Marrakech*.

Schéma directeur d'aménagement urbain (extrait du), *La palmeraie*.

# Légende des diapositives

## Premier Film

Diapo 1 et 2 : Intérieur du dôme de la Qoubba Almoravide.

Diapo 3 : Terrasse d'un bain maure mitoyen à la Qoubba Almoravide : mur en béton et cheminées en zinc.

Diapo 4 : La coupole de la Qoubba Almoravide.

Diapo 5 : Le couloir d'entrée de la Medersa Ben Youssef.

Diapo 6 : Patio de la Medersa Ben Youssef : porte et façade de la salle de prière.

Diapo 7 : Patio de la Medersa Ben Youssef : porte d'entrée et face septentrionale.

Diapo 8 : pose d'une porte métallique et évacuation des déchets ménagers dans une ruelle de la Médina.

Diapo 9 : Fontaine Chrob Ou Chouf, en cours de restauration.

Diapo 10 : Infractions multiples dans la rue Assouel.

Diapo 11 : Angle opposé de la rue Assouel. ???

Diapo 12 : Le mausolée de Sidi Abdelaziz, l'un des sept saints patrons de Marrakech.

Diapo 13 : Le quartier de Sidi Abdelaziz : porte en bois originelle, souvent remplacée par une autre métallique.

Diapo 14 : *Fondouk* (caravansérail) transformé en complexe commercial, dans la rue Mouassine.

Diapo 15 : Fontaine Mouassine.

Diapo 16 : Latrines de la Fontaine Mouassine.

Diapo 17 : Local d'un transformateur électrique, accolé à la Fontaine Mouassine.

Diapo 18 et 19 : Le Souk des teinturiers.

Diapo 20 : Souk El Hana.

Diapo 21 : Place commerciale à l'intérieur de la Médina : Rahba L'kdima.

Diapo 22 : Surélévation d'un bâtiment et utilisation de matériaux incompatibles sur la place Rahba L'kdima.

Diapo 23 : Affiches publicitaires sur la place Jamâa El Fna.

Diapo 24 et 25 : Place Jamâa El Fna.

Diapo 26 : Terrasses des Souks.

Diapo 27 : Minaret de la Koutoubia.

Diapo 28 et 29 : Le jardin Arset El Bilk.

Diapo 30 et 31 : Vue panoramique de la Médina et de la place Jamâa El Fna.

Diapo 32 : Vue panoramique de Marrakech du côté des jardins d'Agdal.

Diapo 33 : La nouvelle ville.

Diapo 34 : Le quartier Rmila.

Diapo 35 : Les vestiges de la première mosquée de la Koutoubia.

Diapo 36 : La Mamounia et la forêt Ghabet Ech-Chabab, vers le sud-ouest.

Diapo 37 : Le minaret de la Koutoubia.

## **Deuxième Film**

Diapo 1 et 2 : Palais du Badiâ : Musée d'art islamique en construction.

Diapo 3 : Palais du Badiâ : façade sud.

Diapo 4 : Palais du Badiâ : façade ouest.

Diapo 5 : Palais du Badiâ : façade nord.

Diapo 6 : Palais Bahia : Premier Riyad.

Diapo 7 : Palais Bahia : Grande Cour.

Diapo 8 : Palais Bahia : Grand Riyad.

Diapo 9 et 10 : Musée Dar Si Saïd : Cour.

Diapo 11 : Tombeaux saâdiens.

Diapo. 12 : Tombeaux saâdiens : niche.

Diapo 13 et 14 : Bab Agnaou.

Diapo 18 et 19 : La Ménara.

Diapo 20 : Pont du Tensift.

Diapo 21 : Palmeraie au bord du tensift.

Diapo 22 et 23 : Palmeraie : urbanisation.

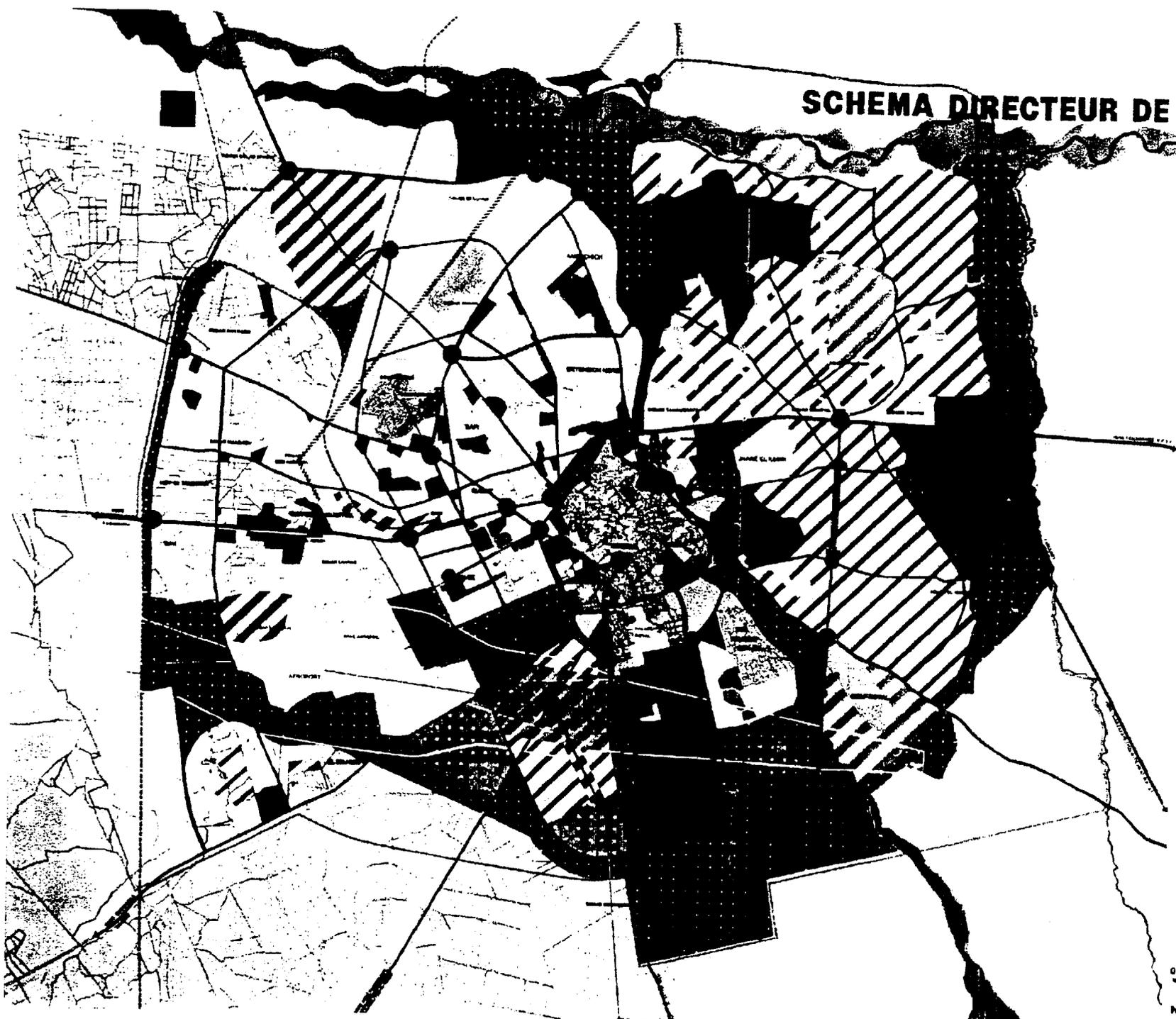
Diapo 24 et 25 : Palmeraie.

Diapo 26 : Remparts de la médina : partie effondrée à proximité de Bab el Khémis.

Diapo 27 : Remparts : atteinte à leur visibilité par des constructions anciennes et nouvelles en cours.

Diapo 28 à 31 : Dar El Bacha, palais du début du Xxème siècle.

# SCHEMA DIRECTEUR DE MARRAKECH



## LEGENDE

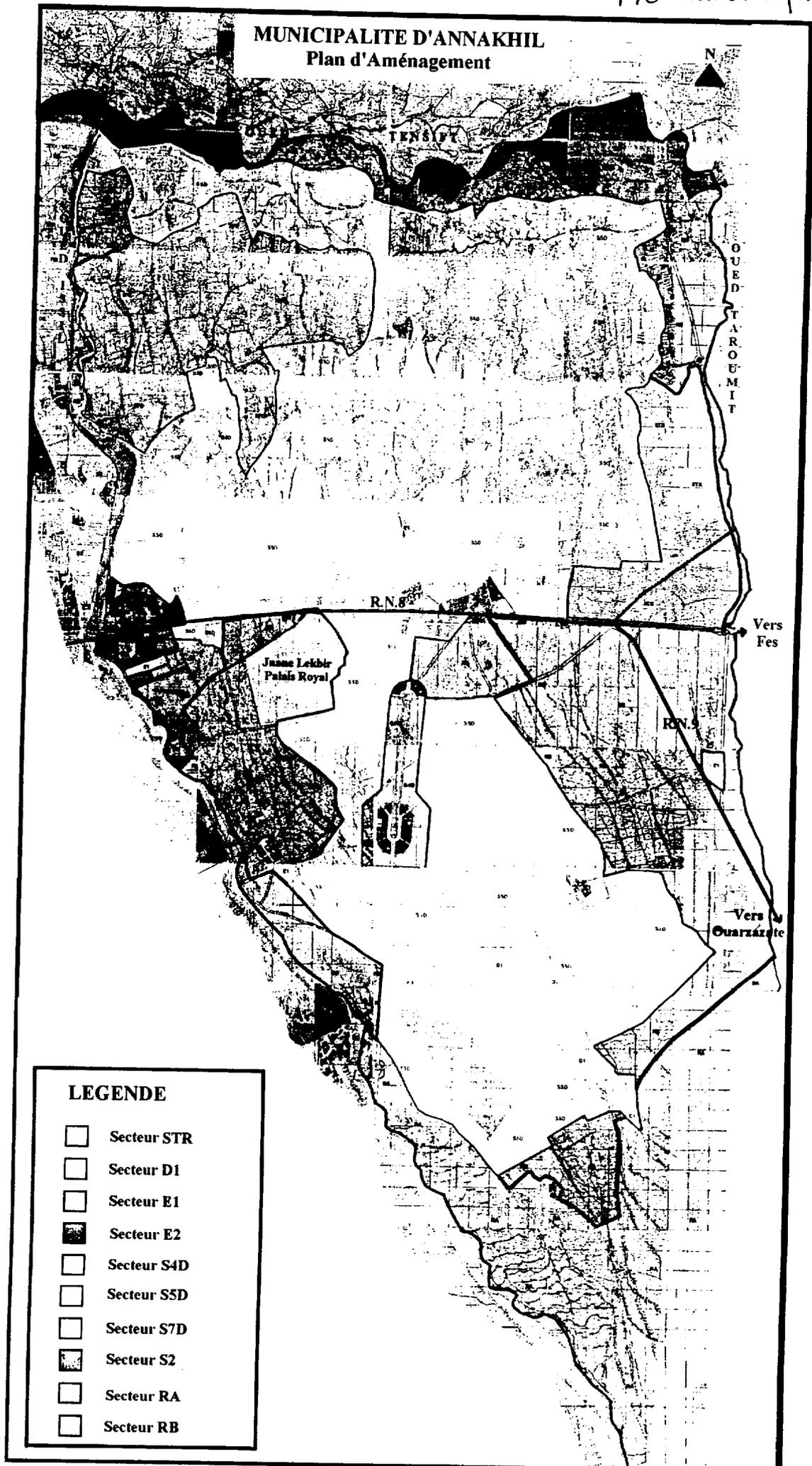
- LIMITE DE LA ZONE URBAIN
  - NEBPARTE
  - PRINCIPAUX AXES DE CIRCULATION
  - GRANDS ELEMENTS D'INFRASTRUCTURE
  - LIMITE DE ZONE A CONSTRUCTION REGLEMENTE
- ### LE BÂTI
- PALAIS ROYAL
  - MADRAS
  - ZONE D'HABITAT EXISTANT
  - ZONE D'HABITAT PROJETE
  - URBANISATION RESIDENTIELLE A CARACTERE DIFFUSE
  - URBANISATION PROJETEE A CARACTERE DENSE
  - ZONES EXISTANTES A VULNERABILITE PRELIMINAIRE
  - HOTELIERE
  - ZONES PROJETEES A VACATION PRESENTIELLE
  - HOTELIERE
  - GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS
  - GRANDS EQUIPEMENTS PUBLICS PROJETES
  - CHAMPS SPORTIFS/OLYMPIQUES OU ANNEXES EXISTANTS
  - ZONES NOUVELLES OU ANNEXES PROJETEES
- ### LES ESPACES LIBRES
- LIMITE DES
  - ZONE EN VALLON DES RELIEFS SIGNIFICATIFS
  - ZONE INONDABLE
  - SECTEUR AGRICOLE MAJUM
  - SECTEUR AGRICOLE NON MAJUM
  - PALMIERAIRES A PRESERVER ET A DEVELOPPER
  - PALMIERAIRES A PRESERVER OU A CHERCHER DANS LE CADRE D'UNE URBANISATION DIFFUSE
  - ESPACES PLANTES MAJUMS A VEGETER
  - PARCS ET JARDINS PUBLICS ETC.
  - GRANDS ESPACES PLANTES PROJETES
  - PARCS ET JARDINS PUBLICS ETC.
  - GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS
  - GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS PROJETES
- ### LES GRANDS ELEMENTS D'INFRASTRUCTURES
- GRANDS ELEMENTS D'INFRASTRUCTURE
  - ANNEXES/TERMINUS PLACES ET TMS GARE/TERMINUS
  - MAJUMS
  - VOIES FERREES
  - ZONES FERROVIAIRES EXISTANTES
  - ZONES FERROVIAIRES PROJETES
  - LIGNE HAUTE TENSION
  - CHAMPS D'IRRIGATION OU ZONE D'ASSAINISSEMENT PROJETES
  - ENFONDS DE L'AERODROME ET METALLAT (S) DE L'ARMEE DE L'AIR

0 1000 2000

NOVEMBRE 1991

71/0 Redaction pour  
Colours pour

71% Reduction from Colour







130

35°20

Y

120 Km

116

115 Km

35°10

112

115

115 Km

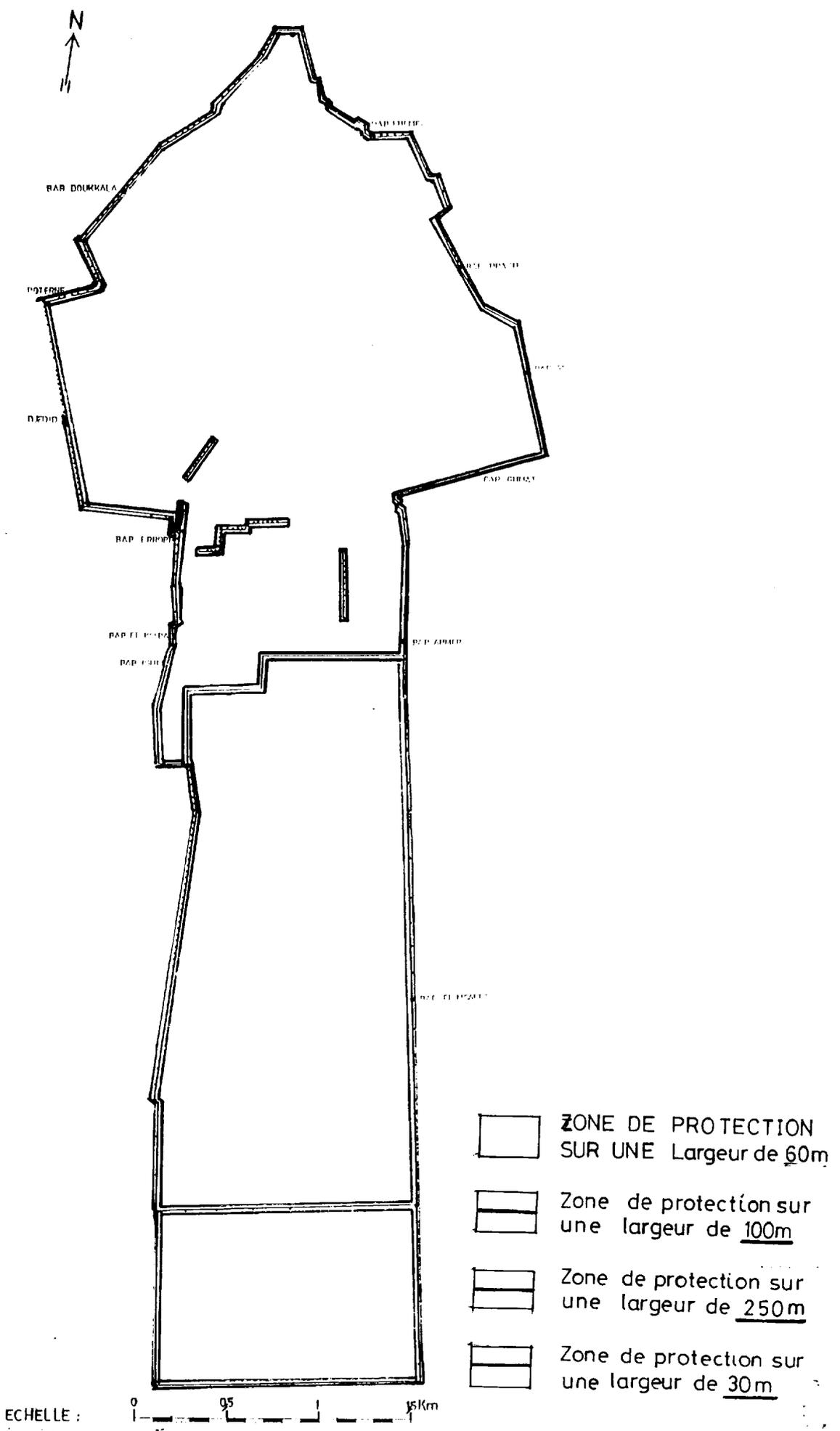
114

35°10

112

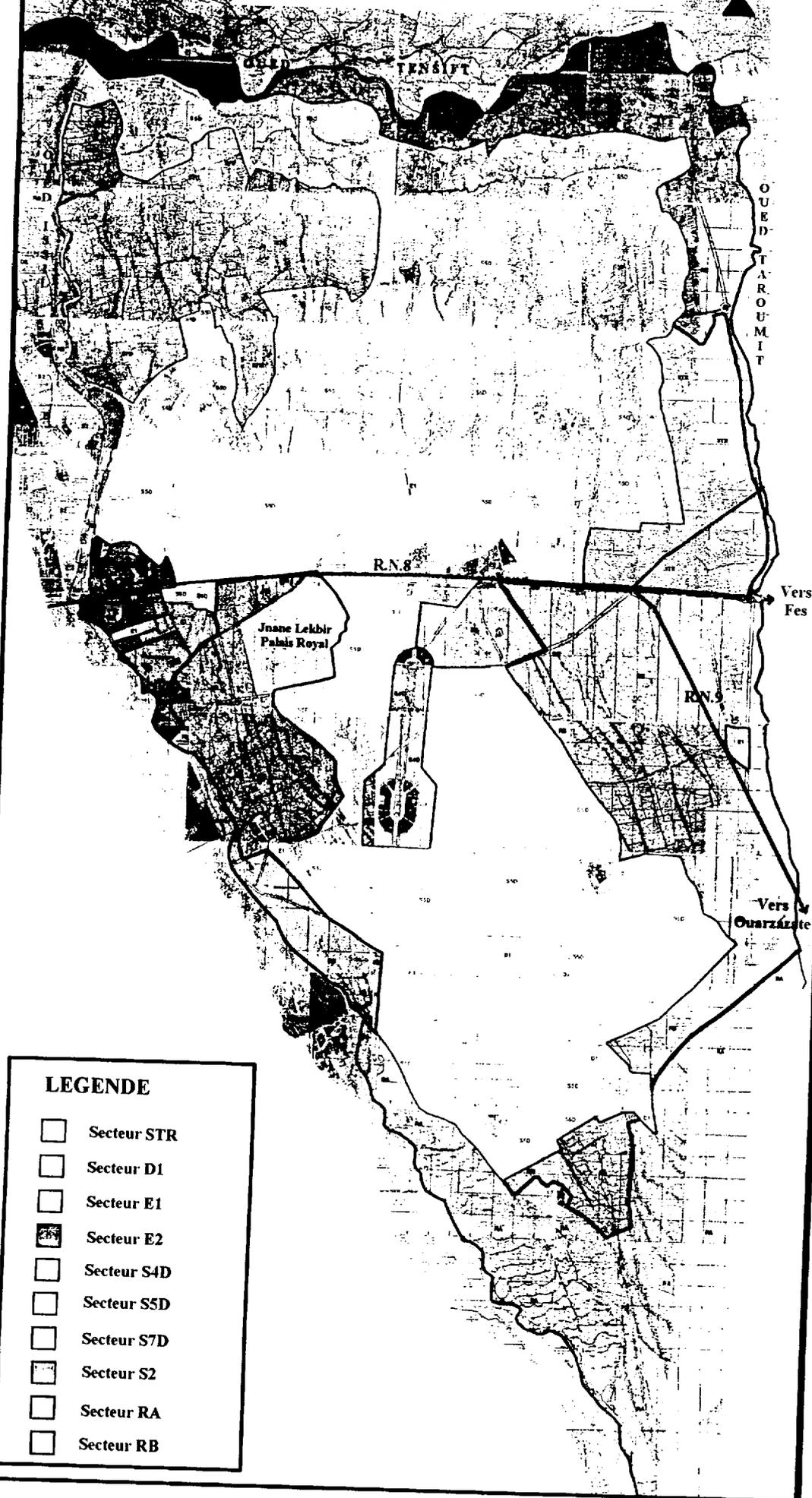
MARRAKECH

*Palmiers de Marrakech,  
Sous le vent du Sud*



71% Reduction from Colour

MUNICIPALITE D'ANNAKHIL  
Plan d'Aménagement



LEGENDE

- Secteur STR
- Secteur D1
- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur S4D
- Secteur S5D
- Secteur S7D
- Secteur S2
- Secteur RA
- Secteur RB

71% Reduction from  
Colour

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

**RÉGION  
MARRAKECH  
TENSIFT - AL HAOUZ**



## AVANT - PROPOS

Au delà de sa mission fonctionnelle classique de production de schémas, de plans et de suivi de dossiers, l'institution en charge du domaine de l'aménagement du territoire est, plus que jamais, appelée à renforcer d'autres champs d'activités en mesure de la placer comme un carrefour, un creuset, un lieu de croisement des idées et des flux d'informations.

Dans un contexte marqué de plus en plus par l'implication et l'intervention de nouveaux acteurs du développement spatial, ce volet relationnel devient une nécessité à toute action fondée sur la concertation et la participation.

Aussi, c'est cette volonté de mise en contact, d'ouverture et de dialogue qui inspire l'initiative de la Direction de l'Aménagement du Territoire d'assurer une large diffusion aux travaux qu'elle a réalisés jusqu'ici.

Le Débat National sur l'Aménagement du Territoire est une opportunité pour promouvoir cette nouvelle culture d'ouverture. Cet événement, le premier du genre dans notre pays, a été l'adjuvant à la production par les moyens propres de cette institution d'une série de brochures régionales traitant de chacune des 16 régions du Royaume dont l'objectif principal est de fournir des matériaux susceptibles d'enrichir les débats.

Que l'effort investi par tout un chacun puisse participer à cette volonté commune de faire de la question territoriale, le chantier de synergie par excellence du Maroc du troisième millénaire.

Fruit d'un travail collectif, conçu à partir des différentes études produites principalement par la Direction de l'Aménagement du Territoire et réalisé avec les moyens humains et techniques propres à cette Direction, ce document fait partie d'une série qui en comporte plusieurs, un pour chacune des 16 régions que compte le territoire marocain.

L'équipe de rédaction est constituée de :  
M. Abdelmalek ALAOUI LAMRANI,  
M. Driss CHEDDAD,  
Mme Mimouna EL HAOULI,  
Mlle Khadija KLIKIME,

avec la participation de M. Abdelkader KAILOUA.  
M.M Khalil AARIEB et Abdeljebbar LAKHMIRI ont assuré la coordination des travaux

L'élaboration des cartes a été conduite par Mme Fatima BARKAN assistée de Mlle Bouchra YAHYAOUI et de M. Rachid OUARCHANE.

Les graphiques sont de Mlle Fatima SAADAOUI.  
La version arabe est de Messieurs Abdelkrim HORACHE et Mohamed ZERNINE.

Réalisation et impression  
Editions Okad - Rabat  
Achevé d'imprimer en décembre 1999

Dépôt légal: 1567/99  
ISBN: 9981-1825-8-x

LE DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

**Mohamed SOUAFI**

# So...ire

## CHAPITRE I

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION

- |     |                                       |    |
|-----|---------------------------------------|----|
| I   | Les caractéristiques du cadre naturel | 5  |
| II  | L'aspect démographique                | 9  |
| III | Les principales activités économiques | 11 |
| IV  | Urbanisation et habitat               | 22 |
| V   | Infrastructures et équipements        | 24 |

## CHAPITRE II

### LES CONTRAINTES MAJEURES ET LES PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS

- |     |   |    |
|-----|---|----|
| I   | Les problèmes liés à l'activité agricole              | 32 |
| II  | Les problèmes liés aux autres secteurs économiques    | 35 |
| III | Le problème de la défaillance des équipements sociaux | 36 |
| IV  | Les problèmes liés au processus d'urbanisation        | 38 |

## Conclusion

## cartes



Découpage administratif



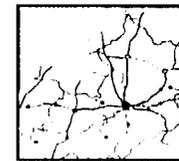
Principaux domaines naturels



Dynamique démographique  
(1982-1994)



Mode d'utilisation du territoire



Centres urbains et infrastructures



Zonage fonctionnel  
équipements sociaux



Zonage fonctionnel  
infrastructures techniques



Zonage fonctionnel intégré

# Chapitre I

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION

La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz s'étend sur une superficie de 31.160 km<sup>2</sup>, soit 4,3% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la région de Chaouia-Ouardigha, au Nord-Ouest par Doukkala-Abda, à l'Est par la région de Tadla-Azilal, au Sud par la région de Souss-Massa-Drâa et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Elle regroupe les provinces d'Al Haouz, Chichaoua, El Kelaâ des Sraghna et Essaouira, et les préfectures de Marrakech-Médina, Marrakech-Ménara, Sidi Youssef Ben Ali, qui sont subdivisées en 198 communes rurales et 18 communes urbaines.

### I- LES CARACTÉRISTIQUES DU CADRE NATUREL



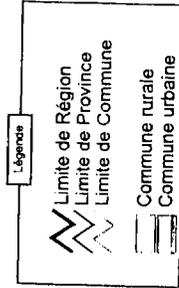
La région dispose d'un cadre géographique très varié, composé de 7 grands ensembles naturels : le massif de Réhamna, la plaine de Bahira-Gantour, la chaîne des Jbilette, le Haouz de Marrakech, le bassin d'Essaouira-Chichaoua, l'ancien massif du Haut Atlas et enfin le Haut

Atlas occidental.

A l'exception de la chaîne atlasique et de quelques points dans les Jbilette, l'altitude moyenne dans la région est peu élevée et ne dépasse guère 600 mètres.

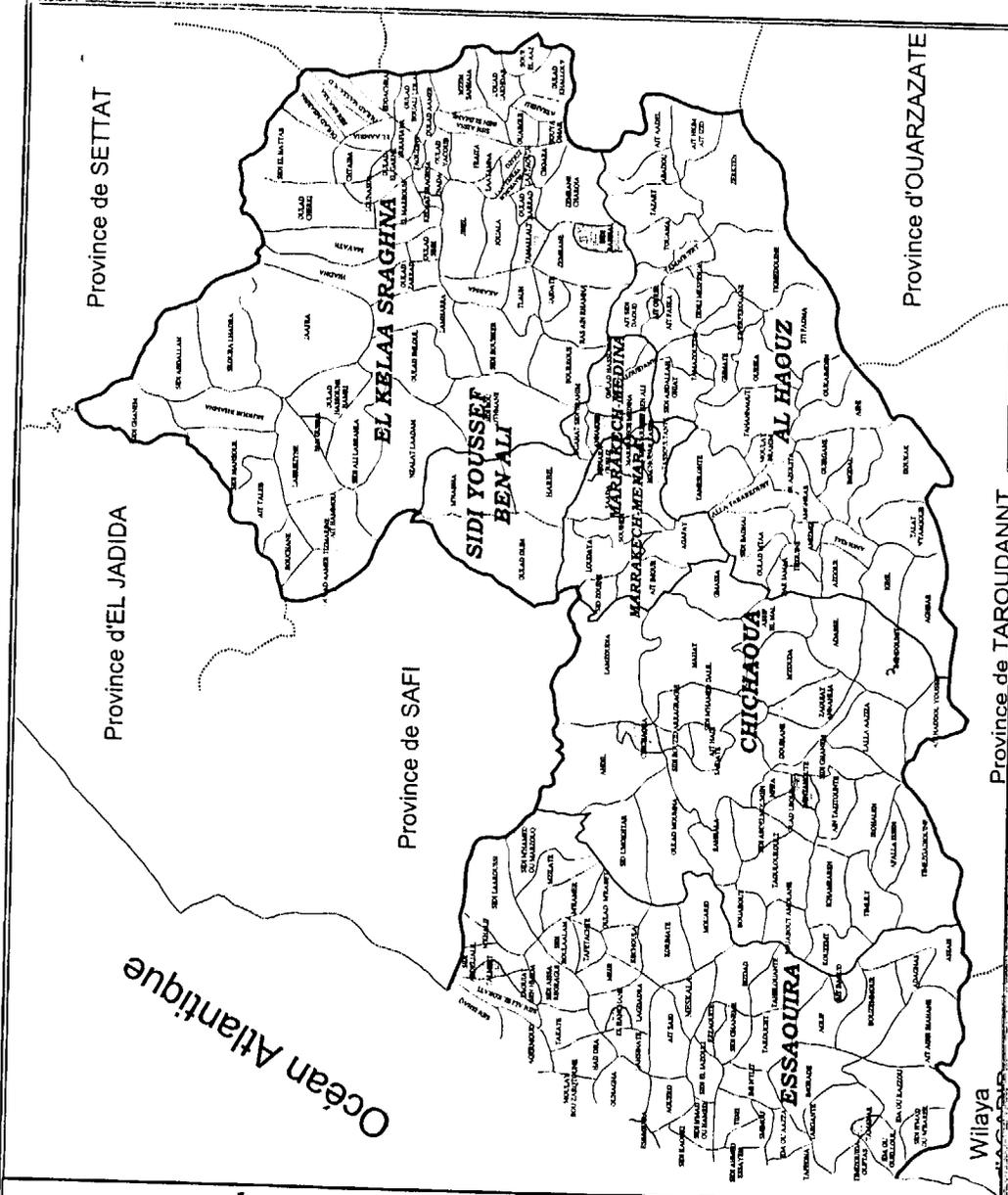
**REGION DE  
MARRAKECH-TENSIFT  
AL HAOUZ**

**DECOUPAGE  
ADMINISTRATIF**



0 10 Kilomètres

Source : - Division de la Cartographie, ACFCC



MARRAKECH  
TENSIFT  
AL HAOUZ

Le climat est l'élément qui donne le plus d'homogénéité à la région. En effet, le caractère aride et semi aride domine dans toute la région. Le sub-humide apparaît seulement dans le Haut Atlas à une altitude comprise entre 1500 et 2000 m. Presque la moitié de la superficie régionale présente des précipitations inférieures à 300 mm/an en moyenne. Dans la chaîne atlasique les basses températures permettent des précipitations de flocons de neige à partir de 2500 m.

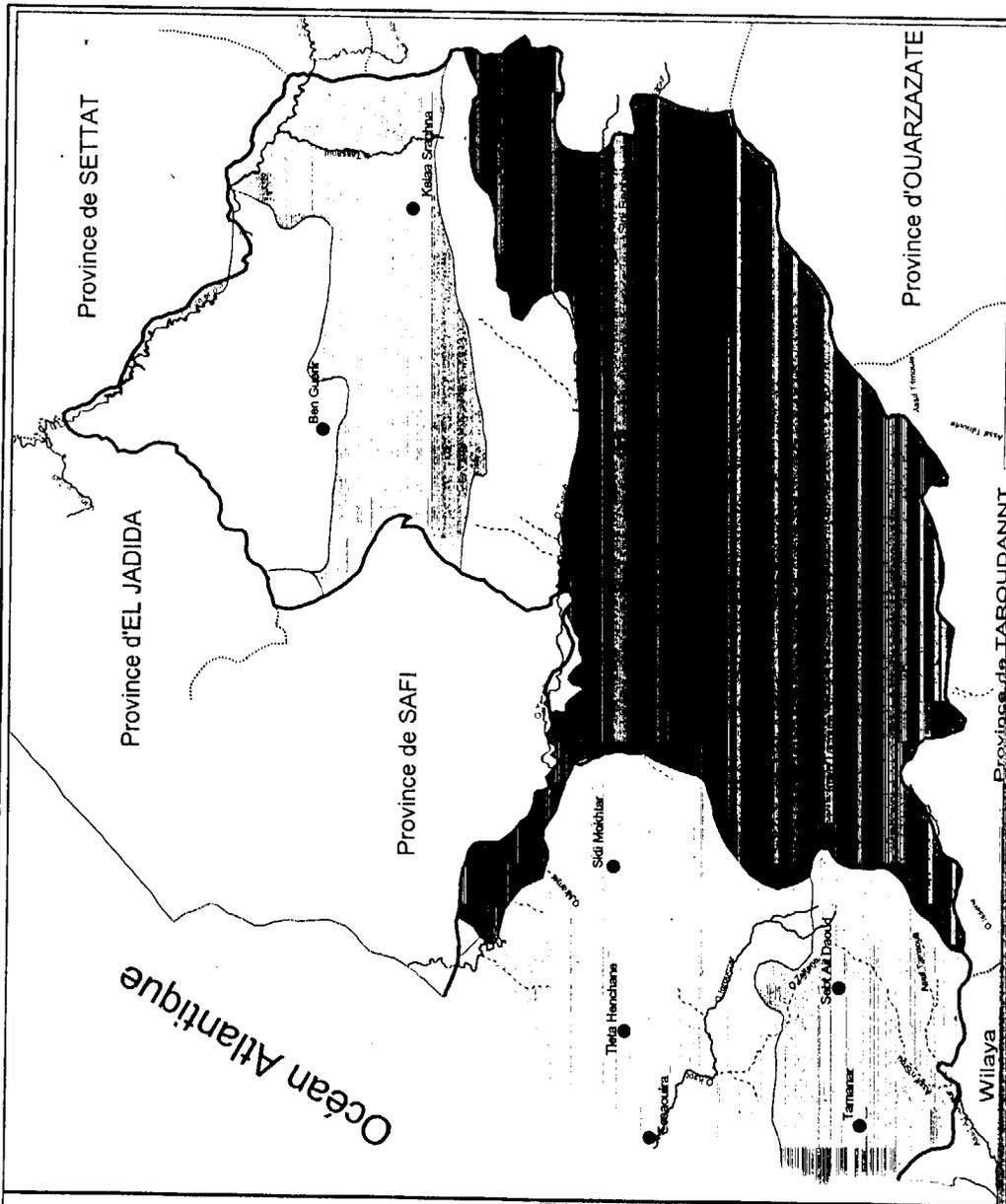
Les ressources hydriques de la région, vu la présence de l'Atlas, sont relativement importantes, mais elles se trouvent en grande partie éloignées des aires potentiellement irrigables.

Le réseau hydrographique comprend un grand bassin versant le Tensift, formé à son tour par plusieurs sous-bassins versants qui drainent le versant Nord du Haut Atlas avec des apports d'origine pluvio-nivale. Les eaux des oueds, dont le volume est évalué à 23,64 m<sup>3</sup>/seconde, sont captées à la sortie de la montagne par des séguias et ne coulent que rarement dans les plaines lors des crues.

La partie orientale de la région est drainée par le système hydrographique des oueds Tessaout-Lakhdar. Leur régime est moins irrégulier que ceux des affluents de l'Oued Tensift, et ils présentent un débit moyen annuel respectif de 11,7 et 16,1 m<sup>3</sup>/s.

Par contre, dans la province d'Essaouira, ce réseau hydrographique se réduit à quelques oueds dont le plus important est l'oued Ksob. Ce dernier prend sa source au niveau du Haut Atlas occidental et constitue le principal collecteur d'eau de la province, son débit moyen est estimé à 1,44 m<sup>3</sup>/s.





ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire  
et de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Direction de l'Aménagement du Territoire

REGION DE  
MARRAKECH-TENSIFT  
AL HAOUZ

PRINCIPAUX DOMAINES  
NATURELS

- Légende**
- Limite de Région
  - Cour d'eau permanent
  - - - Cour d'eau temporaire
  - Principales villes
  - Abda-Sahel de Safi
  - Bassin Essaouira-Chichaoua
  - Haut Atlas Occidental
  - Haut Atlas
  - Haouz de Marrakech
  - Jbilat
  - Plaine de Bahira-Gantour
  - Massif de Réhamna



II- L'ASPECT DEMOGRAPHIQUE



Sur le plan ethnique, cette région est peuplée en plaine par les tribus Réhamna, Sraghna, Oulad Bousbâa et Zembrane, ainsi que par les Chiadmas et les Haha. Tandis que dans le Haut Atlas, on trouve un grand nombre de petites tribus qui se répartissent dans les vallées et bassins intérieurs dont les Mtouga, les Nfifa, les Mzouda, les Guedmioua, les Goundafa, les Mesfioua, les Glaoua, les Rhoudama, les Fatouaka et les Oultana.

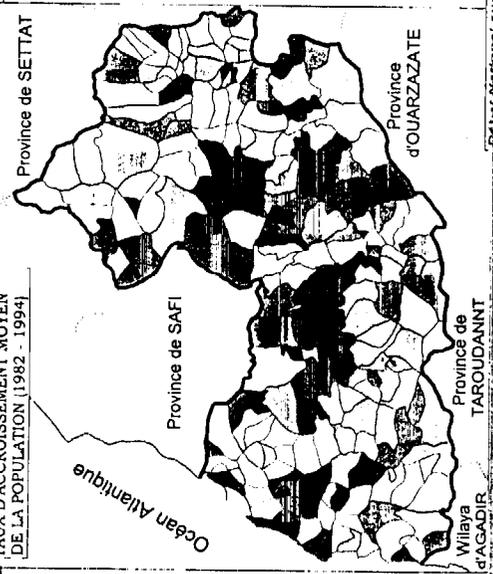
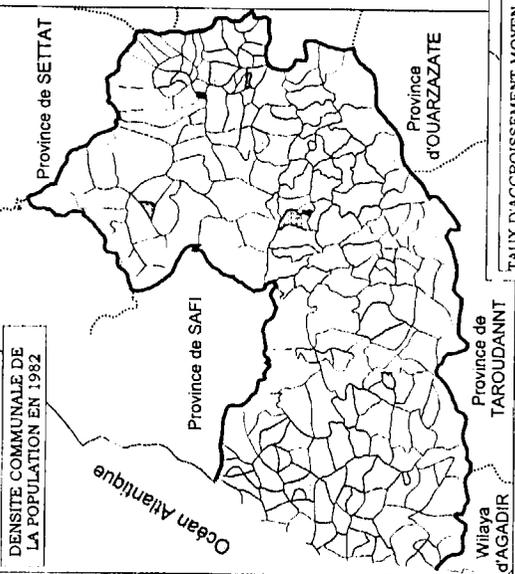
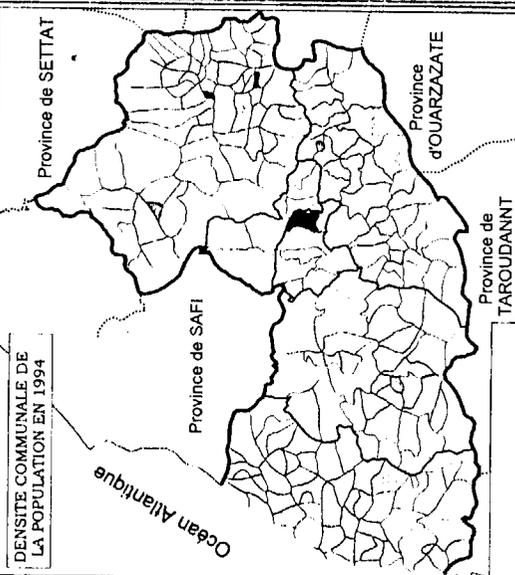
1- La répartition de la population :  
une population inégalement répartie

La population de la région est de près de 2.725.000 habitants (RGPH 1994), soit 10,4% de la population totale du pays, répartie inégalement sur le territoire de la région avec une densité moyenne de l'ordre de 87,4 hab/km<sup>2</sup>, accusant un fort peuplement par rapport à la moyenne nationale 36,7 hab/km<sup>2</sup>.

C'est une région à prédominance rurale, avec un taux d'urbanisation de 34,9% contre 51,4% au niveau national. Marrakech concentre, à elle seule, 78% de la population urbaine qui est de 745.541 hab en 1994.

Entre les deux derniers recensements, la population urbaine régionale a connu un accroissement important. Certaines municipalités ont enregistré des taux élevés : Ménara - Gueliz (5,09 %), Chichaoua (6,47%) et El Hanchane (7,7%).

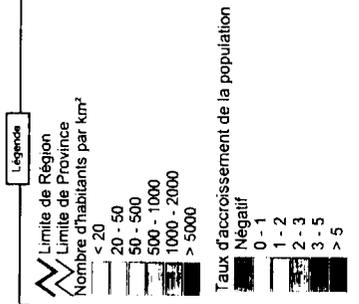
Par contre, dans les communes rurales, ce taux varie entre (4,11%) pour la commune rurale Saâda dans la préfecture de Marrakech-Ménara et (-3,17%) pour la commune rurale Moulay Brahim dans la province d'Al Haouz.



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Direction de l'Aménagement du Territoire

**REGION DE  
MARRAKECH-TENSIFI  
AL HAOUZ**

**DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE  
(1982 - 1994)**



Source statistique : Direction de la Statistique

**2- Une structure de la population comparable à la structure nationale**

La structure de la population est caractérisée par une taille moyenne des ménages qui s'élève à 6 personnes, soit une valeur identique à la moyenne nationale (5,9 personnes). Elle est de 5,3 personnes dans les villes contre 6,4 personnes dans les campagnes.

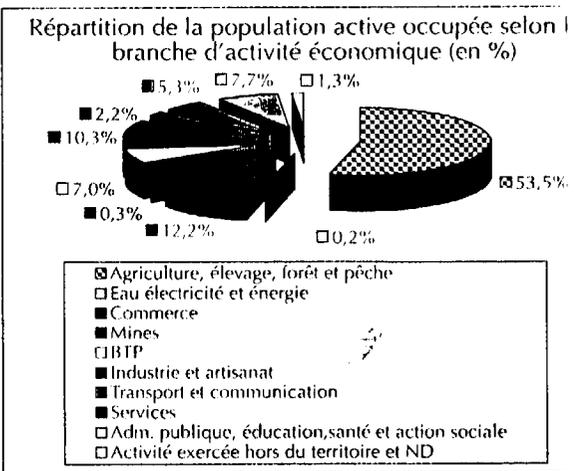
Plus de 38% de la population de la région sont des jeunes de moins de 15 ans, soit un pourcentage plus élevé que celui enregistré au niveau national (35%) et 54,2% sont en âge d'activité (15-59 ans), valeur qui reste inférieure au niveau national (58%).

L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) s'élève à 3,7 enfants dans la région, soit un niveau relativement plus élevé que celui enregistré au niveau national (3,3). Il est de 2,6 enfants en milieu urbain et de 4,6 enfants en milieu rural contre respectivement 2,6 et 4,3 au niveau national.

**III- LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES**

L'activité économique de la région est dominée par le secteur primaire qui emploie 53,8% de la population active. Les secteurs tertiaire et secondaire présentent des proportions respectives de 27,4% et de 17,5%.

Le taux d'activité se situe à 33,2% et le taux de chômage à 11,2% relativement faible par rapport au niveau national (16,3% en 1994).



Source : RGP 1994

## 1- Secteur primaire

### 1-1 L'agriculture : rendements disparates

La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz offre de bonnes terres agricoles, localisées essentiellement dans les plaines du Haouz de Marrakech et de Bahira, et dans les dépressions du bassin d'Essaouira-Chichaoua.

La superficie agricole utile (1,4 millions d'ha) représente 45% de la superficie de la région, la forêt couvre 18% et les superficies incultes et de parcours occupent 37% du total. Ce qui confère une vocation pastorale à une grande partie de la région.

Le développement de la région est fondamentalement basé sur l'irrigation qui présente un éventail de cultures très large (tels les céréales, les agrumes et l'arboriculture), c'est le cas de la grande hydraulique du Haouz. En bous, seules les cultures d'hiver (légumineuses et les céréales d'hiver) peuvent être exploitées, notamment dans les zones côtières et les vallées de l'Atlas.

Au niveau du bassin d'Essaouira-Chichaoua, l'agriculture céréalière se développe d'une manière extensive dans les dépressions, tandis que les anticlinaux sont caractérisés par les terrains de parcours et les forêts d'arganier.

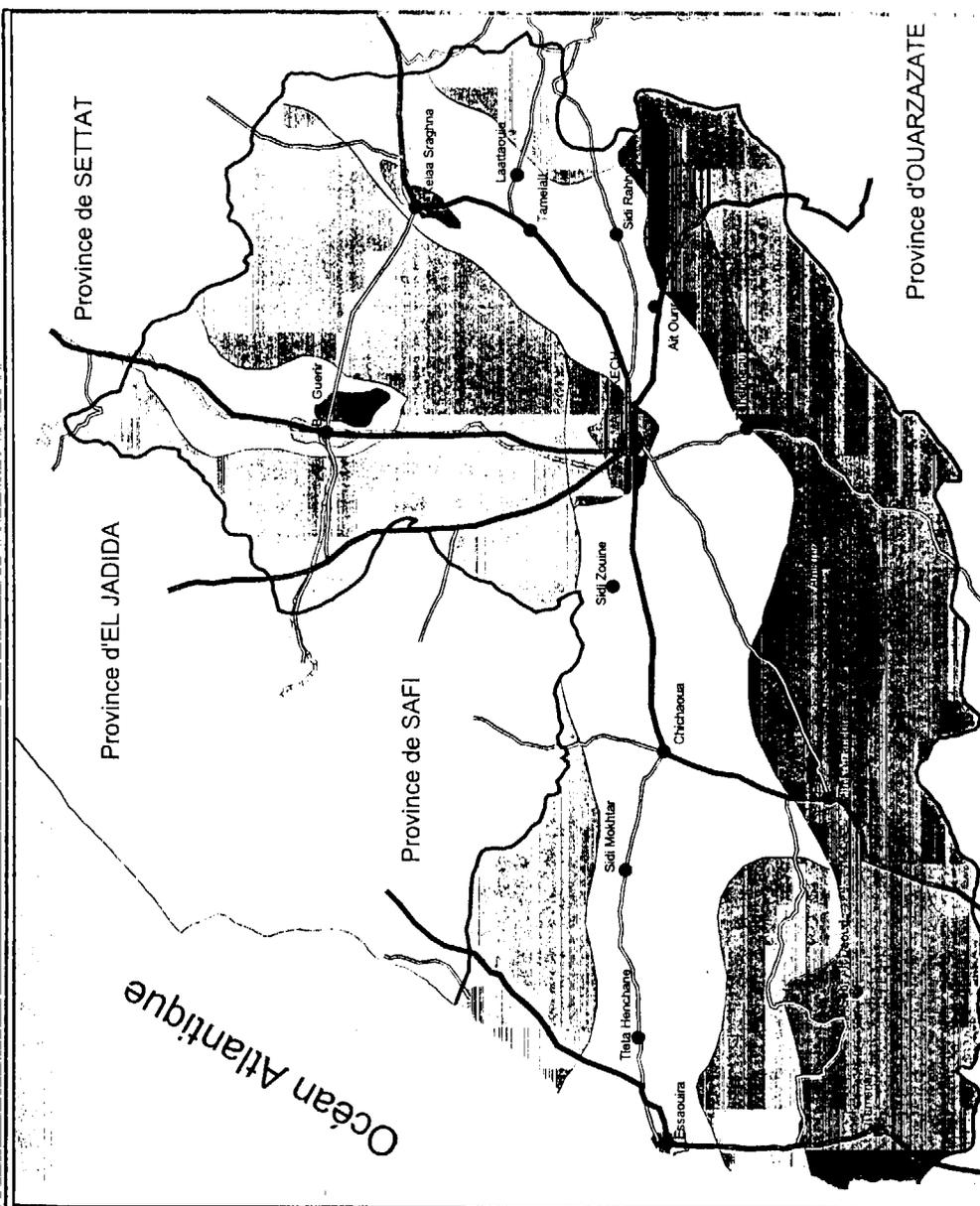
Sur les cinq dernières années, le rendement moyen pour les céréales, au niveau de la région, est de l'ordre de 8,2 qx/ha avec des contrastes allant de 2,9 pour la mauvaise récolte en 1992-1993 à 15,3 qx/ha en 1995-1996 (année record au niveau national).

Si ces rendements moyens sont pratiquement identiques pour Marrakech et El Kelâa (respectivement 9 et 9,4 qx/ha), il n'en est pas de même pour Essaouira dont le rendement moyen atteint à peine 5,7 qx/ha.

Cette moyenne cache cependant des disparités, car c'est au niveau de l'irrigué que ces rendements enregistrent des taux rela-



Aridité du climat et agriculture bous extensive dans la Commune rurale d'Ait Imour



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Urbanisme et du Développement Rural  
Direction de l'aménagement du territoire

REGION DE  
MARRAKECH-TENSIFT  
AL HAOUZ

MODE D'UTILISATION  
DU TERRITOIRE

Légende

- Limite de Région
- Route nationale
- Route régionale
- Voie ferrée
- Principales villes
- Milieu naturel sans agglomérations
- Milieu rural avec agglomérations
- Milieu rural sans agglomérations
- Milieu urbain avec agglomérations
- Milieu industriel



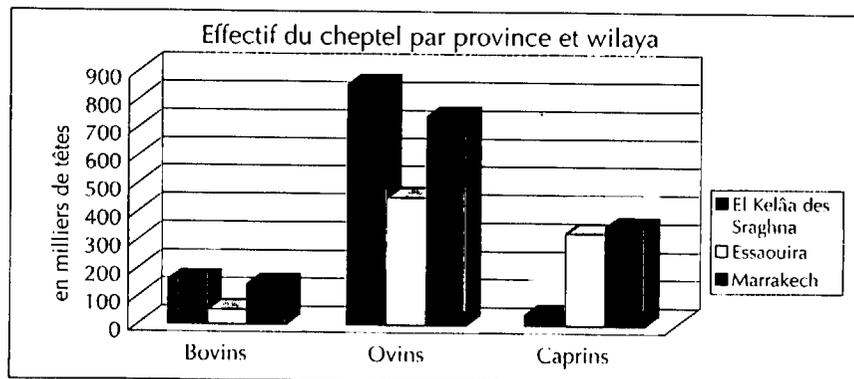
0 10 Kilomètres

tivement élevés, atteignant 12,1 qx/ha sur les cinq dernières campagnes agricoles avec là aussi des contrastes allant de 4,7 (1992-1993) à 18,3 et 18,5 qx/ha pour les années 95-96 et 93-94.

La production céréalière sur les cinq dernières années varie de 6,5% à 15,8% du total national.

### 1-2 L'élevage : principale source de revenus

L'élevage constitue l'une des sources les plus importantes des revenus de la population rurale de la région. L'effectif du cheptel, est de l'ordre de 2.496.000 têtes, à prédominance ovine, et représente 10% de l'effectif total à l'échelle nationale.



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998

Il a permis, par la valorisation de sous produits (peaux, laines), l'établissement d'une importante activité liée à la préparation du cuir et à la confection d'articles qui en résultent (maroquinerie, tissage).

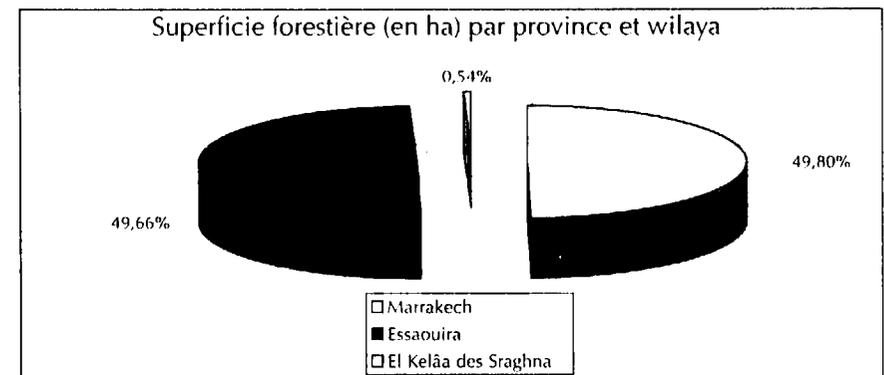
### 1-3 La forêt : un patrimoine cynégétique exceptionnel

Le domaine forestier s'étend sur une superficie d'environ 555.300 ha, le long de la chaîne atlasique et dans la partie Sud du bassin d'Essaouira-Chichaoua.

Il fournit un complément de revenu indispensable au niveau régional, il

est la principale source d'énergie et subvient, également, pour une grande part aux besoins des troupeaux.

Le caractère montagneux de la chaîne atlasique, la rareté des terres agricoles, lui confère une vocation pastorale et forestière. Ce domaine montagneux forestier, est situé en grande partie, dans la Wilaya de Marrakech (276.600 ha soit un taux de couverture de près de 19% de la wilaya). Il constitue un château d'eau pour la région et couvre des zones de haute valeur écologique. Le Haut Atlas est le domaine des massifs forestiers du chêne, de l'arganier, du thuya et autres conifères.



Source : Document SNAT

Par ailleurs, la province d'Essaouira, qui s'étend sur environ 663.000 ha, est parmi les provinces les plus boisées du Royaume. Son domaine forestier (275.700 ha soit un taux de couverture de près de 44%), est couvert d'arganier, du thuya, de génévrier et d'autres espèces conférant à cet espace une biodiversité et un potentiel cynégétique exceptionnels.

Par contre, la province d'El Kelaâ des Sraghna ne présente qu'un faible taux de couverture de l'ordre de 0,30%, soit une superficie forestière de 3000 ha.

Toutefois, ce domaine forestier est menacé de dégradation du fait, essentiellement, de l'abus des droits d'usage des prélèvements incontrôlés et du défrichement. Le surprélèvement de bois de combustion correspond

à 1387 ha de forêt qui disparaissent chaque année. Cette dégradation n'est pas uniquement quantitative mais aussi qualitative puisqu'elle affecte des espèces de grandes valeurs écologiques (arganier).

La région présente, en effet, 3 unités ayant des valeurs écologiques importantes et qui méritent d'être préservées :

- Le Haut Atlas, en tant qu'écosystème naturel singulier et unique dans toute l'Afrique du Nord ;
- Les forêts d'arganier et du thuya en tant qu'écosystème endémique du Maroc;
- Et la palmeraie de Marrakech comme écosystème transformé par l'homme.

#### 1-4 l'activité minière : des ressources insuffisamment valorisées

La région recèle d'importantes réserves de phosphate, estimées à 15 milliards de tonnes dans la zone minière d'El Kelaâ des Sraghna et à Meskala dans la province d'Essaouira.

D'autres minéraux ont un poids important dans la région tels la barythine, le cuivre, le plomb et le zinc dans les provinces de Chichaoua et Al Haouz ainsi que le gaz naturel à Touikite dans la Province d'Essaouira.

L'importance des potentialités minières contraste fortement avec le faible pourcentage exploité, exception faite des gisements de phosphates.

En conséquence, pour le reste des substances, on trouve des contraintes qui compromettent même la survie de l'activité minière, dont l'instabilité du marché extérieur, l'éloignement des gisements des points d'exportation, leur dispersion et leur sous-équipement.

#### 1-5 La pêche : une activité à caractère traditionnel

La flotille de pêche, principalement artisanale et sous équipée, est dans

l'incapacité d'élargir son champ d'action et d'améliorer ses rendements. Elle comporte une centaine de navires et plus de 4.300 canots de pêche, employant quelques 10.000 marins pêcheurs. Elle ne dépasse guère 2500 tonnes, soit 0,5% des captures nationales.

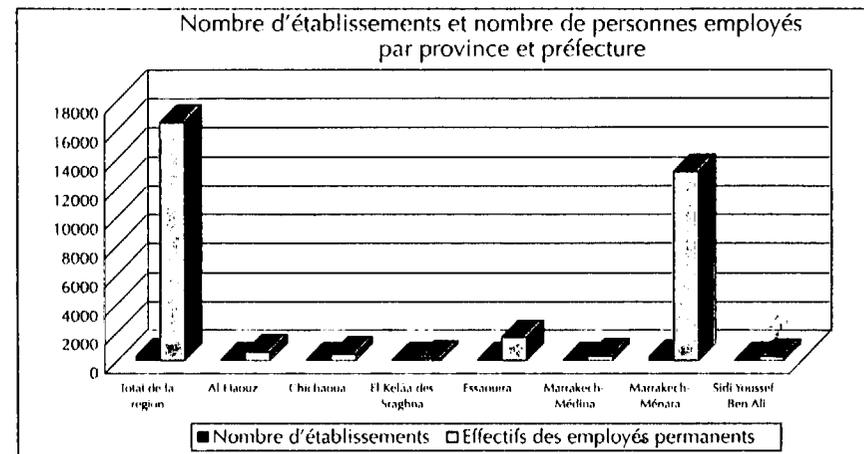
La flotille côtière comprend deux groupes :

- le premier est orienté vers la capture du poisson industriel destiné surtout à la conserve et qui représente 40 à 45% de l'activité de pêche;
- le second est spécialisé dans les captures de poissons benthiques pour la consommation directe nationale et internationale.

## 2- Secteur secondaire

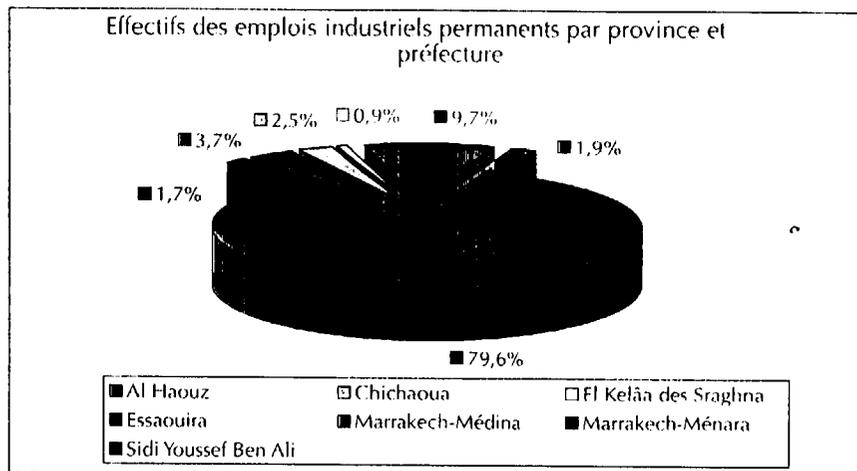
### 2-1 l'industrie de transformation : une activité à prédominance agro-industrielle

L'activité industrielle de la région, qui consiste principalement en une industrie de transformation, compte 324 établissements industriels (5%



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998

du total national), génère 16.400 emplois permanents et un chiffre d'affaires de 5.700 millions de dh, représentant respectivement 4% et 3,7% du total national.



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998

La valeur de la production industrielle est de l'ordre de 4.670 millions de dh, soit 3,6% par rapport au national. Sa part dans l'exportation représente 4,3% du total national.

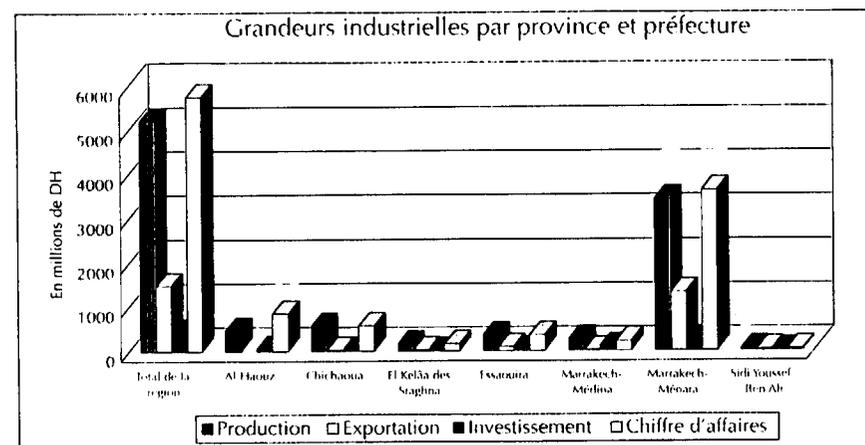
Pour sa part, l'investissement dans le secteur industriel de la région est estimé à 410 millions de dh, soit 5% par rapport au niveau national.

Cette activité industrielle se concentre principalement dans la préfecture de Marrakech-Ménara qui totalise, à elle seule, 70% des établissements industriels, 80% des emplois permanents et 74% du chiffre d'affaires de la région.

En plus de l'agro-industrie qui est relativement développée dans la région, le secteur industriel est, également, caractérisée par la branche textile-cuir qui se confirme lentement en raison de l'existence d'un secteur artisanal, faiblement modernisé.

Marrakech centre sa production sur les tapis, et les équipements pour le

secteur rural, la confection et l'agro-alimentaire, alors qu'Essaouira présente une certaine activité avec la confection et la transformation du cuir qui a débouché sur le secteur artisanal de la ville et les pêcheries.



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998

Les industries mécaniques, électriques et électroniques présentent au niveau régional, une faible importance et elles portent principalement sur la réparation et la construction de petits bateaux de pêche.

A l'exception de la cimenterie de Marrakech, la chimie et la parachimie de la région portent essentiellement sur la fabrication de produits pour la construction et aux dérivés plastiques. Alors que la première de ces activités semble avoir un avenir remarquable, la deuxième se heurte aux problèmes de localisation.

## 2-2 L'artisanat : faible participation aux exportations

Dans la région Marrakech-Tensift-Al Haouz, l'artisanat qui joue actuellement un rôle important dans la production à petite échelle de produits de consommation, ne participe qu'à hauteur de 20% aux exportations



artisanales nationales. Ceci s'explique en partie par l'importance de l'artisanat dans l'approvisionnement intérieur.

L'effectif d'artisans dans la région est estimé à 30.000 dont 90% sont concentrés à Marrakech.

Dans le secteur artisanal de Marrakech, il existe un véritable système de recyclage qui consiste en la transformation des éléments, considérés inutiles pour l'industrie, en bien de consommation finale.

A Essaouira, les activités artisanales absorbent une grande partie des employés du secteur agricole en raison des difficultés que connaît l'agriculture.

### 2-3 Bâtiments et travaux publics

Le secteur BTP dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz emploie 6,8% de la population urbaine active occupée de ce secteur au niveau national.

Alors qu'à Marrakech, ce secteur fait preuve d'une vitalité remarquable liée au développement de l'industrie et des services. Dans le reste des centres il semble concerner en priorité les demandes d'habitation marocaine, dans les provinces d'Essaouira et d'El Kelâa il correspond à la nécessité de consolider les noyaux urbains récents.

Toutefois, l'importance de cette activité à Marrakech, n'est pas exempte des difficultés d'adaptation de l'offre de construction, notamment de bâtiments industriels et de commerce, à la demande sans cesse croissante.

## 3- Secteur tertiaire

### 3-1 Le tourisme : un potentiel faiblement exploité

La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz représente 11,4% de l'offre hôtelière nationale, soit 173 hôtels dont 85 sont classés. Sa capacité hôtelière

re correspond à 18% du total national, soit 21.000 lits dont 18.500 dans les hôtels classés.

La wilaya de Marrakech totalise, à elle seule, 146 hôtels dont 75 sont classés, soit 84% de l'offre hôtelière de la région.

La province d'Essaouira, malgré ses potentialités touristiques souffre d'un manque d'équipements de loisirs et d'accueil, ce qui ne manque pas d'avoir un impact négatif sur l'ensemble des activités de la ville, notamment l'artisanat.



### 3-2 Le commerce : prédominance des souks

La structure des activités commerciales s'appuie sur les institutions de souks, des établissements commerciaux et des boutiques. Le nombre de souks dans la région est de 125 dont 34 se situent dans la province d'Essaouira, 32 dans la province d'El kelaâ et 59 dans la wilaya de Marrakech.

La ville de Marrakech, avec son important souk de bétails et son marché urbain, présente une forte polarisation. Dans la partie occidentale de la région, le souk de Sidi Mokhtar polarise une vaste zone agricole. Dans un rayonnement non moins important se situent les souks d'Imi-n-Tanoute, de Had Mjatt, d'Amizmiz et d'Ait Ourir, dans la Wilaya de Marrakech.

La province d'Essaouira, pour sa part, présente deux zones à structure commerciale différente : polarisation au Nord par le souk de Had Draâ et structure éclatée au Sud de la province.

La province d'EL Kelâa présente une bonne structuration de l'espace commercial rural ; elle compte 5 grands souks (Ben Guerir, Attaouia, El Kelaâ, Bouchane et Skhour), articulants l'espace provincial et déterminant des aires relativement homogènes.

Les établissements commerciaux sont localisés dans les principales villes de la région, avec un degré important de concentration à Marrakech.

En définitive, on trouve dans la région un espace commercial très polarisé avec une importante défaillance au niveau des centres intermédiaires.

#### IV- URBANISATION ET HABITAT



Le degré d'urbanisation de la région (35%) n'est pas homogène et présente des déséquilibres au niveau des provinces. Dans ce sens la province d'Essaouira est la moins urbanisée (17,4%), tandis que la Wilaya de Marrakech englobe le plus grand nombre de noyaux urbains, suivie de la province d'El Kelaâ des Sraghna.

La métropole régionale Marrakech occupe, aussi bien dans la hiérarchie des villes de la région que celle du Maroc dans son ensemble, une place de choix par sa taille (78% de la population urbaine régionale et 5,6% par rapport au national), son potentiel touristique, son artisanat, ses monuments historiques et architecturaux, son site et ses activités économiques.

Cependant, l'expansion urbaine anarchique de cette ville tend à dégrader son paysage urbain et nuit à son image de marque. Elle «ronge» ses espaces périphériques ; sa banlieue s'étale dans certaines directions sur plusieurs kilomètres au détriment, parfois, des riches terres agricoles et de la palmeraie. Ce qui ne manque pas de mettre en jeu ses capacités de réponse aux besoins en services et équipements.

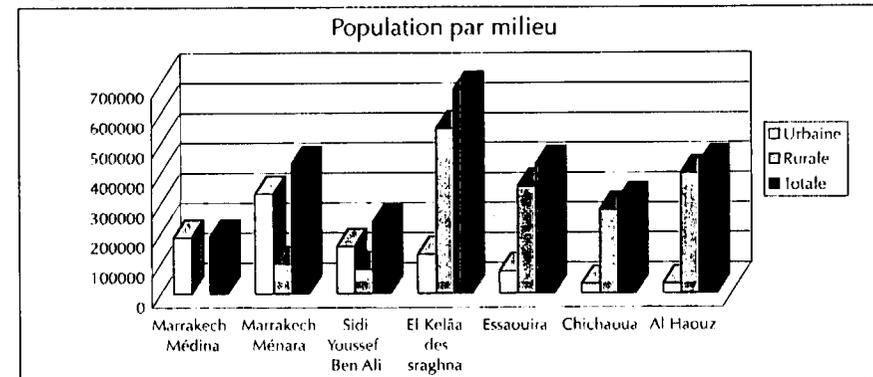
A l'exception des noyaux situés aux alentours de Marrakech, dont la dynamique de croissance est sans doute la conséquence de l'accroissement de ce pôle, c'est dans la province d'El Kelaâ des Sraghna que l'on observe le plus grand nombre de noyaux initialement ruraux, dont la taille et le taux de croissance élevés a fait d'eux de véritables centres urbains. C'est le cas particulièrement de Tamelalt, Aattaouia, Ben Guerir et Sidi Rahhal.

Par ailleurs, concernant les centres ruraux, contrairement à la province



Ait Ourir : extension urbaine aux dépens des terres agricoles

d'Essaouira qui présente une fois de plus une importante dispersion par rapport au reste des provinces, la Wilaya de Marrakech concentre, toujours à l'échelle régionale, le plus grand nombre de ces centres dont la structure est très hétérogène. Ils correspondent essentiellement à deux zones géographiques fondamentales : El Haouz occidental où la distance entre les douars est moindre et Le Haut Atlas où les douars sont plus éloignés sauf dans les vallées d'Asni et d'Ourika où la densité est également forte.

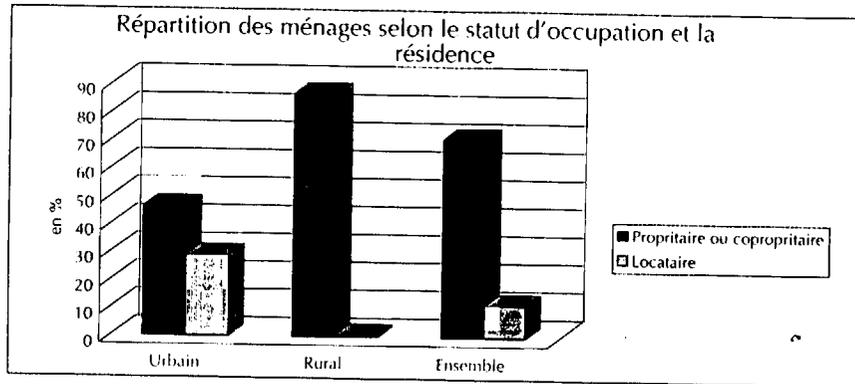


Source : RGPH 1994

Les villes de taille «moyenne», telles Essaouira, El Kelaâ des Sraghna et Ben Guerir, bien que très différentes, compte tenu de leurs activités économiques respectives : «ville de pêcheurs», «ville-agricole», «ville-noeud» de transports, exercent toutes des fonctions importantes, polarisant l'espace «relationnel».

Quant à l'habitat, il est dominé en milieu urbain par le type marocain moderne et traditionnel, qui abrite 76,5% des ménages de la région. Plus de 46% des ménages urbains sont propriétaires de leur logement et 29% sont des locataires.

En ce qui concerne l'habitat non réglementaire, qui abrite 7,6% des ménages, il est principalement localisé dans les grands centres urbains et en particulier dans la ville de Marrakech.



Source : RGPH 1994



Essaouira : extension des cadres bâti aux dépens des dunes de sable.

Cependant, il faut souligner l'absence de l'habitat clandestin à Essaouira ainsi que le nombre réduit des bidonvilles. Cette situation peut s'expliquer par le contrôle exercé sur l'espace forestier et la faiblesse de l'immigration, qui ont fait que l'apport migratoire s'est surtout concentré dans le centre ancien et dans le Mellah.

## V- INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

### 1- Equipements sociaux



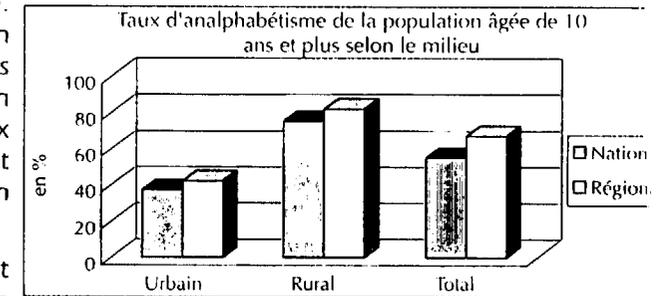
#### 1-1 Enseignement

Dans le domaine de l'éducation, la région de Marrakech Tensift-Al Haouz comprend 533 établissements scolaires (dont 177 écoles privés), localisés principalement dans les centres urbains.

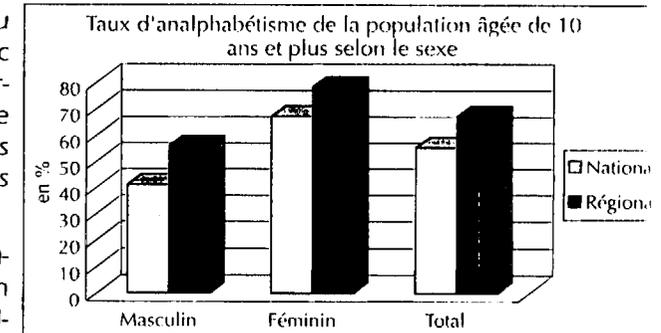
Selon les statistiques de 1994, 67,1% de la population âgée d'au moins 10 ans est analphabète, (la moyenne nationale était alors de 55%, elle est actuellement de 51%). Ce niveau s'explique en bonne partie par la très faible alphabétisation en milieu rural, où le taux d'analphabétisme atteint 81,8% contre 42% en milieu urbain.

Le même contraste est observé pour ce qui est de la scolarisation des enfants dont le taux, au niveau régional, atteint 47,4% avec une prédominance des garçons (58,5%). Il est de 33,1% dans les campagnes et s'élève à 80,1% dans les villes.

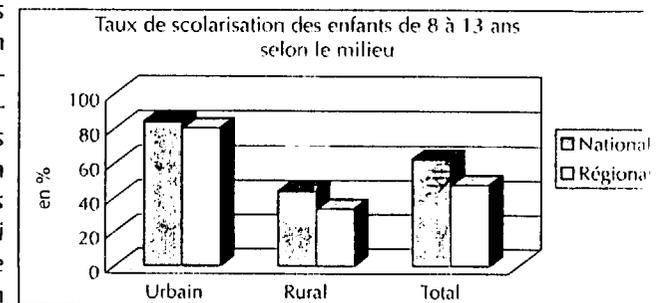
Le faible taux de scolarisation (soit 33,1%) observé en milieu rural, est dû essentiellement à la rareté des établissements scolaires dans ce milieu à cause de son habitat dispersé, de l'absence des moyens d'accessibilité et à certains facteurs socio-économiques, dont la participation des enfants aux travaux agricoles, qui ont une remarquable influence sur la scolarisation des enfants.



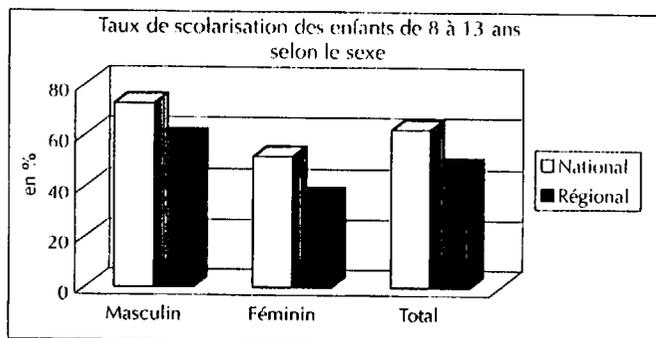
Source : RGPH 1994



Source : RGPH 1994



Source : RGPH 1994

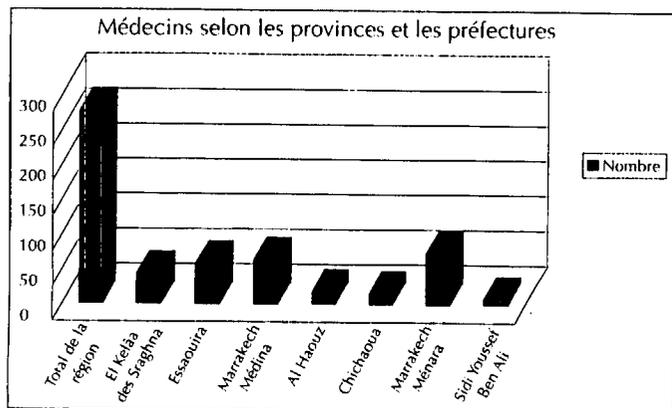


Source : RGP 1994

Concernant les équipements de l'enseignement secondaire, ils sont exclusivement concentrés dans le milieu urbain. La région est, par ailleurs, dotée d'une université située dans la ville de Marrakech qui dispense une formation universitaire à environ 30 000 étudiants. Elle a un rayonnement qui dépasse les limites de la région, compte tenu des spécialités qu'elle regroupe. Cependant, son champ de recrutement s'est réduit par la création de l'université d'El Jadida.

La distribution géographique des centres de formation professionnelle, en plus de son caractère inégal, est essentiellement urbaine.

Selon le niveau d'enseignement (ITA, CQP, CF pour initiation) et la spécialité des stagiaires recrutés, le champ de couverture de ces établissements est plus ou moins vaste.



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998

### 1-2 Santé

En ce qui concerne les équipements sanitaires, la région est relativement bien dotée, avec néanmoins une forte concentration, dans la ville de Marrakech.

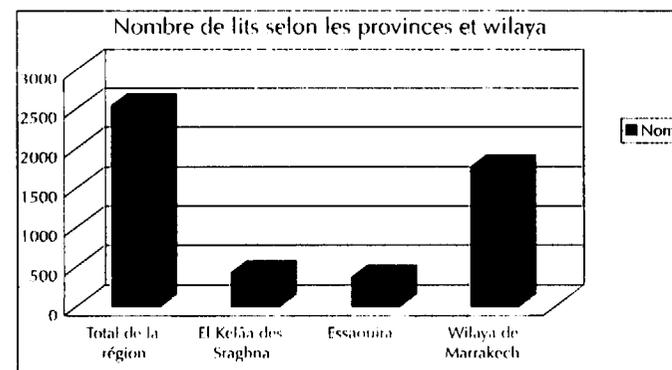
La distribution spatiale des hôpitaux fait que leur aire d'influence atteint le

niveau régional (cas des hôpitaux de Marrakech). Ce qui entraîne un important déplacement de la population, surtout rurale, pour y accéder.

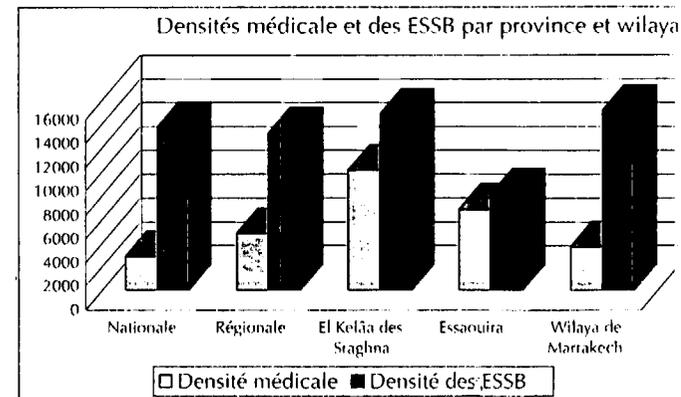
En milieu rural, les formations sanitaires très réduites, sont dépourvues de médecins, c'est le cas des dispensaires ruraux notamment.

La densité médicale est de l'ordre d'un médecin pour 4814 habitants, nettement inférieure à la moyenne nationale (1 médecin pour 2860 habitants). Cette densité enregistre des taux plus bas dans les provinces d'Essaouira et El Kelâa des Sraghna, soit respectivement 1 médecin pour 6812 habitants et 1 médecin pour 10.087 habitants.

La densité litère, au niveau régional, est de 1 lit pour 1.097 habitants. Cette densité varie entre 1 lit pour 938 habitants au niveau de la Wilaya de Marrakech et 1 lit pour 1669 habitants au niveau de la province d'El Kelâa des Sraghna.



Source : Annuaire Statistique du Maroc 1998



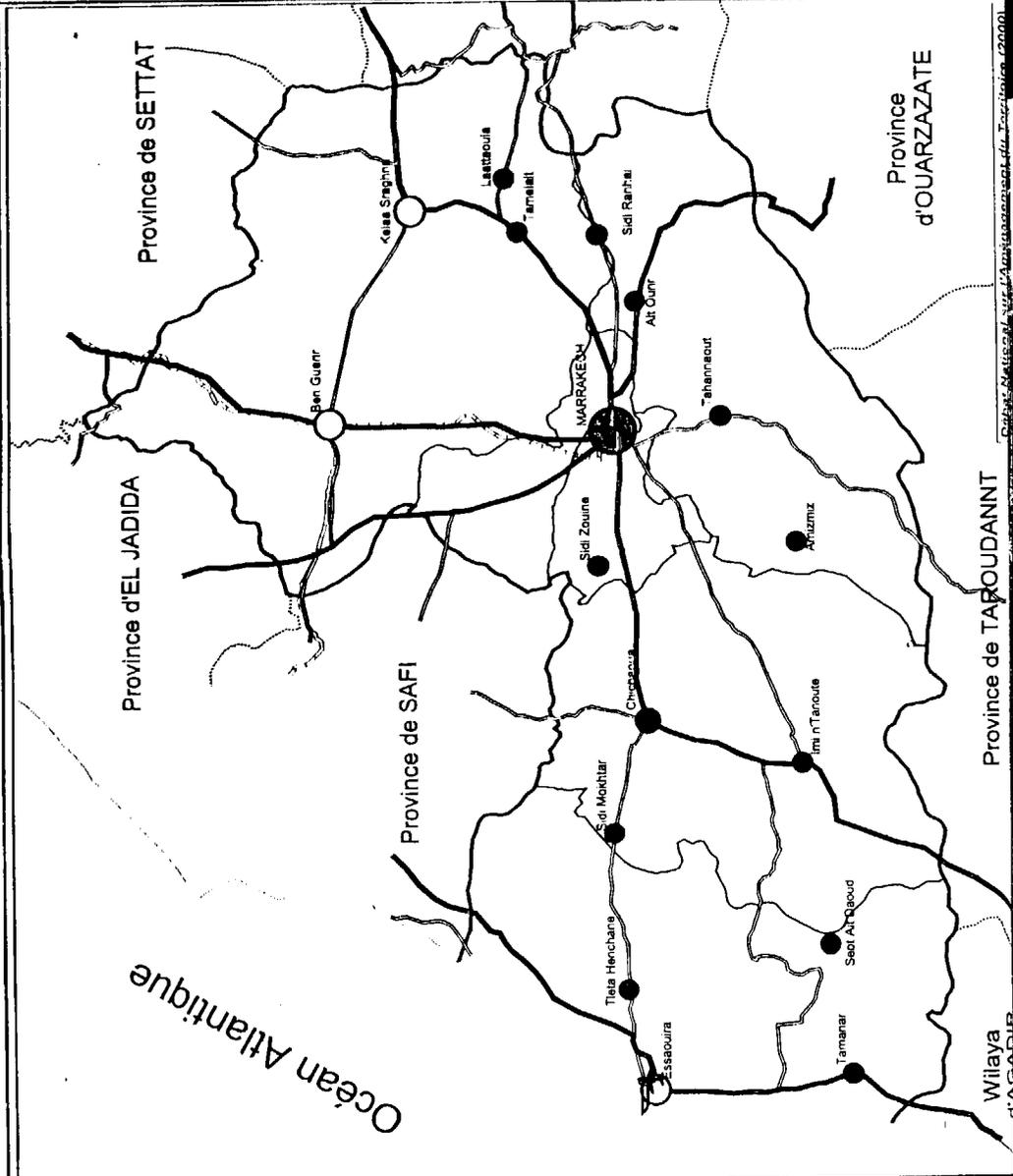
Source : Indicateurs Sociaux 1997, CFRED  
ESSB = Etablissements de Soins de Santé de Base

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Direction de l'Aménagement du Territoire

**REGION DE  
MARRAKECH-TENSIFT  
AL HAOUZ**

**CENTRES URBAINS ET  
INFRASTRUCTURES**

- Legende**
- Aéroport international
  - Aérodrome
  - Port de pêche
  - Métropole
  - Centre intermédiaire
  - Centre-Relais
  - Ville satellite
  - Centre encadrant le milieu rural
  - Route nationale
  - Route régionale
  - Voie ferrée
  - Limite de Région
  - Limite de Province



Carte Nationale sur l'Aménagement du Territoire (2000)

**MARRAKECH  
TENSIFT  
AL HAOUZ**

En dépit de la baisse de son activité, au cours de ces dernières années, le port d'Essaouira joue encore un rôle socio-économique de premier rang au niveau de la ville. Il est la source d'emploi de main-d'oeuvre dans le domaine de la pêche et des métiers associés et constitue un des attraits touristiques les plus importants de la ville. Cependant, la capacité du bassin de ce port devient insuffisante eu égard à l'évolution de la flotte.



## Chapitre II

### LES CONTRAINTES MAJEURES ET LES PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS

#### I- LES PROBLEMES LIES A L'ACTIVITE AGRICOLE



La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz, malgré sa vocation agricole, présente de nombreux problèmes liés essentiellement à son climat aride, à la faiblesse de son potentiel hydrique et à la sous dotation en infrastructure d'irrigation.

Etant donné les caractéristiques climatiques et topographiques de la région, les sols de vastes étendues présentent des risques élevés de salinisation qui entraverait le développement de l'agriculture. Parmi les zones affectées se trouvent la Bahira centrale, le Haouz central et la chaîne des Jbilet.

Par ailleurs, ces conditions climatiques inadéquates limitent le développement d'une agriculture moderne et productive dans les périmètres irrigués. Seules les zones proches de la frange côtière, aux sols de haute capacité de rétention d'eau et d'humidité, permettent de bons rendements en agriculture fourragère.

Concernant le potentiel hydrique de la région, les nappes phréatiques ont des eaux de bonne qualité et présentent des productivités appréciables, néanmoins, elles sont surexploitées par les puits, les pompes et les forages profonds pour l'approvisionnement en eau, en plus de leur vulnérabilité à la pollution.

Bien que l'eau d'irrigation soit actuellement disponible, la pression démographique combinée à la surexploitation de ces nappes conduisent à la

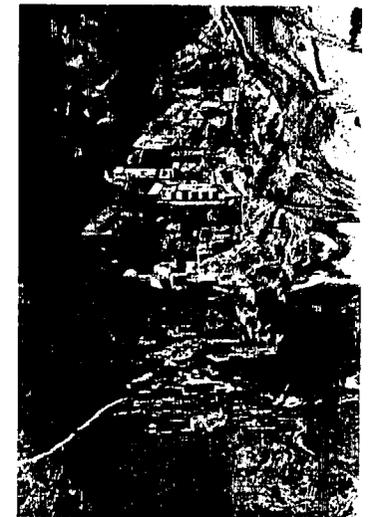
réduction de la disponibilité en eau par habitant. La raréfaction de la ressource hydrique dans la région risque d'être aggravée périodiquement lors des crises de sécheresse.

Cependant, la politique suivie en matière d'aménagements hydro-agricoles a favorisé les périmètres de grandes hydrauliques. Par contre, les périmètres de petites et moyennes hydrauliques se heurtent à de nombreuses contraintes, de telle sorte que des années après l'équipement de certaines zones, les rendements atteints ne dépassent guère 25 à 30% des rendements espérés. Parmi les principales contraintes, il y a lieu de citer :

- l'existence d'un réseau traditionnel difficilement adaptable à des aménagements modernes ;
- l'occupation très dense du sol, ce qui empêche toute possibilité de remodelage foncier ;
- l'existence de droits d'eau qui limitent la liberté d'affectation de l'eau en fonction des potentialités ;
- l'évolution insuffisante des techniques d'exploitation dans les périmètres irrigués.

Par ailleurs, le mode d'utilisation de l'espace régional, l'extension des villes empiétant sur les terrains agricoles et sur la forêt, ainsi que certaines pratiques agricoles risquent de pénaliser lourdement le développement économique régional et d'engendrer des effets nuisibles sur l'écosystème qui pourraient perturber l'équilibre environnemental. Cette perturbation se manifeste par :

- Le déboisement pratiquement total dans les plaines, soit pour la culture céréalière, soit pour l'obtention de bois de feu ;
- Le surpâturage provoqué par l'augmentation du bétail entraîne la dégradation du sol (cas des massifs d'arganier) ;
- La diminution de la superficie des forêts de chêne et de conifères ;



fières dans la chaîne de l'Atlas laissant ainsi des terrains disponibles pour le pâturage avec une surcharge de bétail.

Par conséquent, les ressources végétales et forestières ainsi que les équilibres écologiques sont mis en péril, dans la région, par les défrichements et la mise en culture. Le surpâturage en zones boisées, directement lié à la pression démographique, interdit toute régénération naturelle.

Les prélèvements excessifs du bois de feu sont d'autant plus préoccupants que les opérations de reboisement sont rendues vaines par des destructions ultérieures de ces zones reboisées par les troupeaux.

En dépit des efforts entrepris, les reboisements opérés ne peuvent remplacer ni qualitativement ni quantitativement les ressources perdues, tels les problèmes de l'extinction de l'arganier et la surexploitation du thuya et du chêne.

La dégradation de ce couvert végétal induit un important processus érosif du sol des versants du Haut Atlas, ce qui représente un danger pour la population locale, pour la biodiversité et également pour l'eau par effet d'envasement des réservoirs des barrages.

Le surpâturage extensif dans ces zones arides ou semi-arides, le déboisement excessif, la dégradation croissante des sols et leur ablation par érosions hydrique et éolienne, entraînent la désertification qui est une menace réelle transformant des paysages stépiques équilibrés en paysages désertiques. Elle est considérée comme l'un des problèmes majeurs actuels de la région.

Les différents problèmes évoqués plus haut, liés à l'activité agricole, sont considérés comme l'une des principales causes qui poussent la population à migrer. Au niveau intrarégional, la ville de Marrakech représente le point focal, aussi bien de l'exode rural que des migrations interurbaines : elle attire plus



de 15% des émigrants des provinces d'El Kelaâ des Sraghna et de la partie rurale de la Wilaya de Marrakech, et moins de 5% de ceux de la province d'Essaouira. Cette main d'oeuvre migrante n'est qu'en partie absorbée par le marché d'emploi urbain.

## II- LES PROBLEMES LIES AUX AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES



Le secteur productif, caractérisé par sa polarisation et son fort potentiel de création d'emplois permanents, souffre d'un lent développement des différentes activités industrielles ainsi que d'un faible niveau d'investissement dans la région, ce qui ne lui permet pas de jouer un rôle significatif dans le contexte du pays.

Par ailleurs, le tourisme a connu une récession ces dernières années. Il est marqué par un fort déséquilibre qui contraste davantage si on considère la gamme très variée des potentialités touristiques de la région (tourisme de montagne, tourisme de sports d'hiver, tourisme écologique ou agrotourisme, tourisme d'été).

La déficience en équipements touristiques de la région, liée à la forte concentration dans la ville de Marrakech de l'essentiel de l'infrastructure, contraignent donc le développement économique de la région et provoquent des déséquilibres et des inégalités intrarégionaux.

Pour sa part, la pêche a connu, également, une chute de ses apports en poisson, qui ne peut être imputée en totalité aux variations climatiques et à la raréfaction des peuplements poissonneux, suite aux effets des pollutions, mais s'explique en grande partie par le caractère traditionnel de la flotte et le sous-équipement des unités de pêche, ce qui ne permet pas une exploitation rationnelle de la côte.

Quant à l'artisanat, son expansion reste tributaire de l'approvisionnement en matières premières, en particulier pour l'artisanat de transformation

(thuya et tanneries) et de l'inégale répartition des centres de formation qui demeurent une spécificité des centres urbains.

### III- LE PROBLEME DE LA DEFFAILLANCE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX



La défaillance des équipements sociaux, au niveau régional, et leur implantation polarisée dans le milieu urbain participent pour une grande part dans les déplacements de la population.

L'enseignement occupe la première place dans ce phénomène. Les établissements disposent d'un champ de couverture plus ou moins étendu, selon la nature de l'enseignement qu'ils dispensent.

Par ailleurs, la localisation actuelle de ces centres et des établissements scolaires, tend à renforcer les déséquilibres existants en matière de scolarisation et de formation professionnelle.

Quant à la santé publique, dont la trame sanitaire de base couvre la totalité du territoire régional, elle est d'une grande importance dans la dynamique urbaine, surtout à travers ses formations les plus proches de la population et les plus fréquentées.

En effet, les hôpitaux provinciaux et de zone ; généraux ou spécialisés, sont concentrés dans les villes et rayonnent dans des limites administratives bien déterminées.

En plus de son inégale répartition, la dotation en formation sanitaire reste insuffisante pour répondre à la demande d'une population importante et dispersée sur le territoire régional.



Photo K

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Direction de l'Aménagement du Territoire

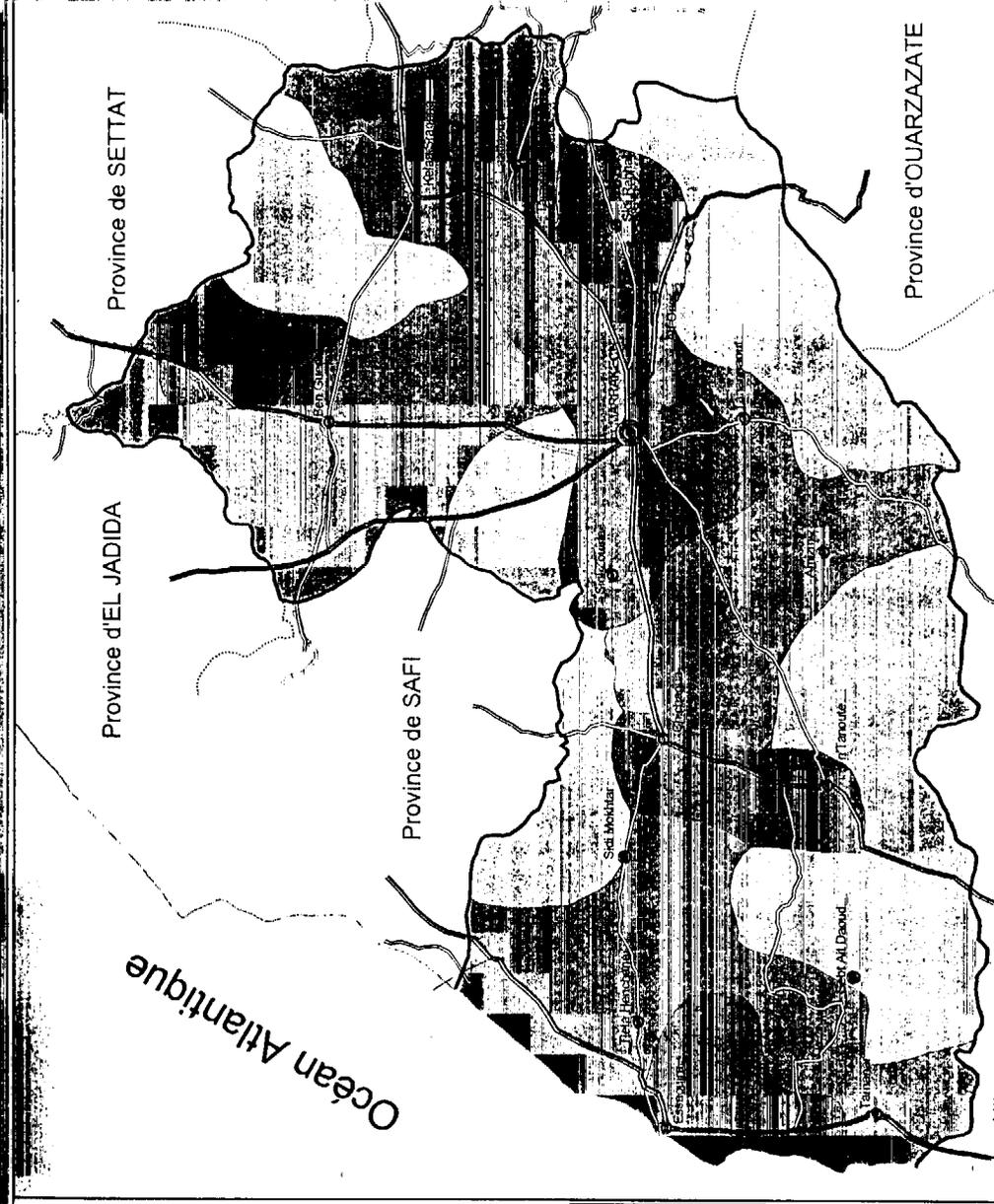
## REGION DE ARRAKECH-TENSIFT ALHAOUZ

### ZONING FONCTIONNEL EQUIPEMENTS SOCIAUX

- Légende
- Limite de Région
  - Route nationale
  - Route régionale
  - Voie ferrée
  - Principales villes
  - Sites/activités, infrastructures sociales
  - Dérive des équipements sociaux
  - Déséquilibre équipement/masse démographique



0 10 Kilomètres



#### IV. LES PROBLEMES LIES AU PROCESSUS D'URBANISATION

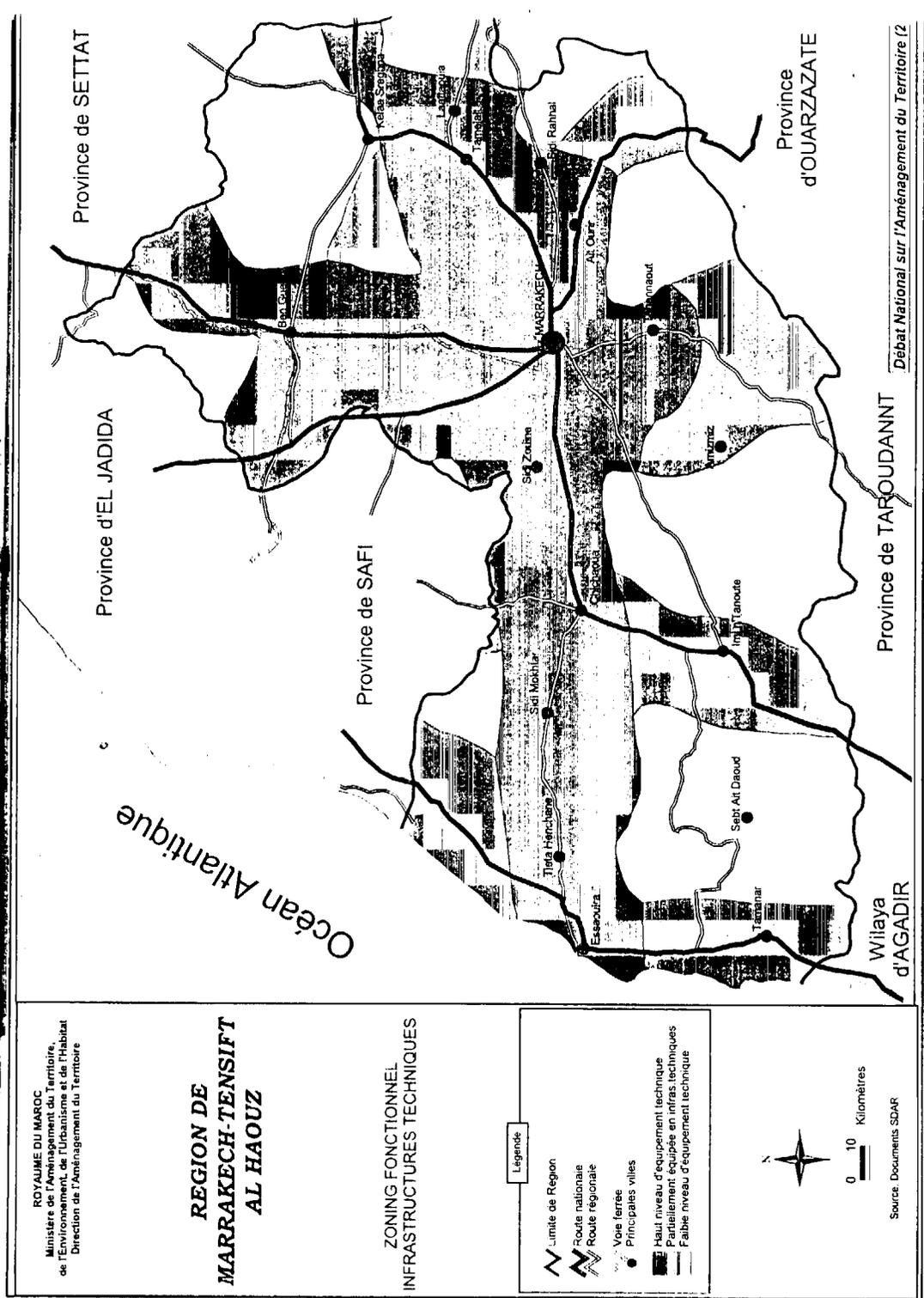
L'insuffisante couverture de l'espace régional par les documents d'urbanisme et la très faible réserve foncière entravent toute maîtrise et contrôle de l'urbanisation, notamment en dehors des périmètres urbains, et toute maîtrise de la planification urbanistique. Ce qui aggrave la spéculation foncière et la prolifération de l'habitat clandestin et, dont le coût d'équipement pour la collectivité, à posteriori, se trouve multiplié. Les problèmes fondamentaux de l'habitat se résument comme suit :

- Le problème foncier qui entrave la promotion publique ;
- l'inadaptation entre la structure réglementaire de promotion et la réalité du cadre bâti ;
- La prolifération de tissus urbains non réglementaires ;
- la densité d'occupation des logements excessive dans les anciens quartiers ;
- le sous-équipement des anciens logements ;
- et la dispersion de la population en milieu rural freinant la réalisation des programmes d'urbanisation.

La prolifération de l'habitat sous-équipé, en milieu urbain, engendre un déficit en infrastructures de base. Par ailleurs, dans les petites et moyennes agglomérations, ce déficit résulte, notamment du niveau d'in-



Marrakech : exemple d'habitat non réglementaire



vestissement, dans ce domaine, qui reste insuffisant par rapport à l'accroissement de la population.

Tandis que, le faible niveau de dotation en eau potable au niveau des centres ruraux est notamment dû à :



Cas d'habitats ruraux regroupés dans la zone montagneuse (Province d'El Haouz)

- la dispersion de l'habitat en milieu rural, qui empêche de réaliser des opérations d'équipement avec des coûts raisonnables d'exécution ;
- le manque de planification urbaine dans les centres ruraux, ce qui ne permet pas de prévoir la localisation des besoins futurs ;
- l'insuffisance des ressources financières des communes rurales ;
- l'absence totale de participation de la population dans les financements et le maintien des équipements ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative de la production d'eau.

Le niveau de dotation en électricité, enregistré dans le milieu rural est également très bas, il est dû principalement au fait que la population rurale se localise en douars très dispersés et éloignés des principales lignes de transport de l'énergie électrique.

Quant au degré d'équipement en réseau d'assainissement, il est pratiquement nul, en milieu rural, suite à l'apparition spontanée et non planifiée des centres, ainsi qu'au manque de ressources pour aborder des opérations d'équipement.

L'urbanisation rapide et incontrôlée engendre, également, de nombreux problèmes environnementaux et induit une rupture de la structure urbaine, une dégradation des anciens tissus urbains (médi-nas) et l'apparition de nouveaux tissus urbains sans aucune valeur archi-

tecturale et environnementale. Par ailleurs, les rejets des villes causent une dégradation dangereuse des ressources en eau et des paysages.

Les rejets accrus, notamment d'eau usée urbaine et industrielle, contaminent les ressources disponibles et aggravent la situation des pénuries hydriques.

Dans la Wilaya de Marrakech, les eaux usées domestiques et industrielles à l'instar des eaux pluviales, sont rejetées directement dans le milieu récepteur sans épuration préalable: zone d'épandage agricole, rejets dans la nappe phréatique par les puits perdus, mais aussi par les Khettaras et les fosses septiques en cas de dysfonctionnement.

Dans ce domaine, la ville d'Essaouira connaît, également, des problèmes notables tant au niveau du réseau de l'assainissement qu'au niveau des rejets.

Le problème essentiel d'assainissement que rencontre la ville d'Essaouira est lié à sa topographie plate et à la déclivité très faible des pentes. Ainsi, les difficultés d'évacuation des eaux usées sont dues d'une part, à l'effet de blocage des écoulements dans les émissaires au niveau des points de rejets à la mer pendant les marées hautes et d'autre part aux faibles vitesses d'écoulement dans ce réseau.

Le réseau d'assainissement dans la zone industrielle d'Essaouira connaît quant à lui de graves problèmes en raison de sa saturation, sa vétusté et son manque d'entretien.

Par conséquent, la détérioration de la qualité des eaux de la mer d'Essaouira par les rejets d'eaux usées et industrielles peut, à long terme, nuire à la santé de la population, au tourisme, à l'activité de pêche et aux écosystèmes côtiers.

La ville d'Essaouira déverse dans la mer, sans traitement préalable, un volume quotidien moyen de 580 m<sup>3</sup> d'eaux usées, soit approximativement un débit moyen de 7 l/s.



Problème d'approvisionnement d'eau potable dans le monde rural



Dispersion de l'habitat rural (Commune rurale de Tmizgadiouine - Chichaoua)

Si ce débit est relativement faible, il n'en demeure pas moins qu'il constitue un risque en matière de contamination fécale et par les substances toxiques.

Par ailleurs, les eaux du bassin du port d'Essaouira sont relativement peu renouvelées et concentrent, par conséquent, tous les rejets qu'elles reçoivent : les eaux de lavage et d'égoût du port dont l'assainissement est insuffisant, les eaux de lavage et les déchets des poissons, les produits de traitement et d'entretiens des bateaux et les vidanges d'huiles usées de ces mêmes bateaux.

Le problème de la pollution de l'eau du bassin a des répercussions graves sur l'hygiène du poisson commercialisé en raison de la pratique de lavage de ce dernier par les eaux du port avant la mise en caisses.

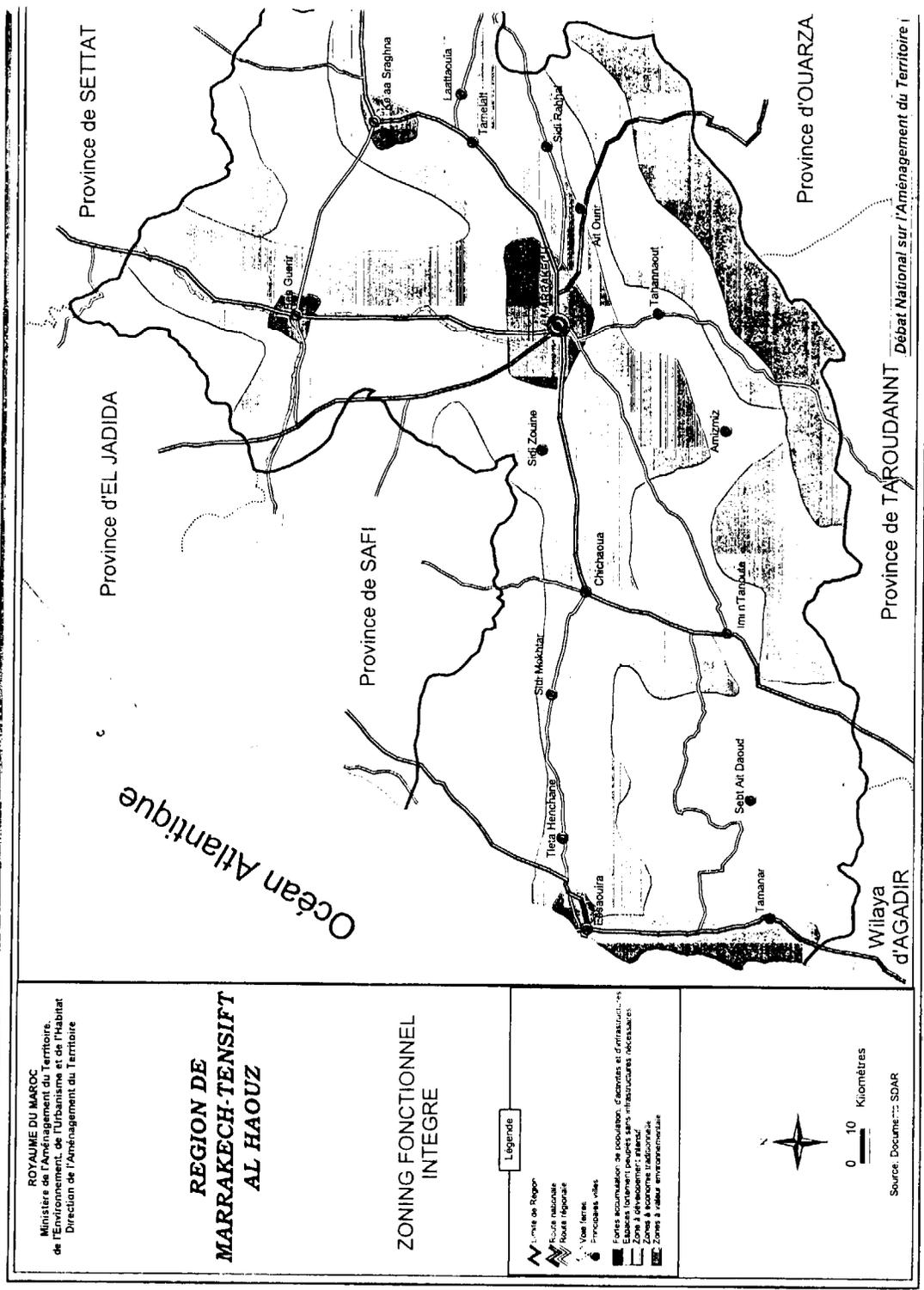
Ainsi, les réseaux d'assainissement sont confrontés d'une part au problème de maintien et de réhabilitation pour améliorer leur efficacité et d'autre part au problème d'épuration des eaux résiduelles, qui n'est menée actuellement dans aucun centre.

Concernant les systèmes de déversement et de traitement des déchets solides, il n'existe pas de traitement de ces déchets dans les centres urbains. En effet, ce sont les décharges incontrôlées et sauvages qui existent, essentiellement, dans la région. Ces déversements peuvent engendrer des pollutions des eaux des oueds en plus de quelques problèmes de salubrité pour la population ainsi, qu'une dégradation paysagère et environnementale très importante surtout dans le cas de Marrakech, ce qui contraste avec sa vocation touristique.

Ainsi, tous ces aspects confondus risquent d'avoir des impacts parfois irréversibles sur la disponibilité et le renouvellement futurs des ressources de la région d'une part, et sur les conditions d'hygiène et de salubrité du milieu d'autre part.



Photo Kiyabou



## CONCLUSION

En guise de conclusion, il y a lieu de rappeler que l'état actuel des lieux dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz est le résultat d'une longue évolution qui a affecté l'ensemble des composantes de l'économie, de la société et de l'environnement régionaux.

Par ses caractères physiques, la répartition de sa population et de ses richesses, par les formes d'occupation du sol et de mise en valeur de l'espace, l'importance du phénomène urbain, la densité et la qualité des infrastructures et des équipements économiques et sociaux, la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz présente, certes, des disparités spatiales, mais un potentiel naturel et socio-économique, diversifié faiblement exploité.

Le présent document a porté sur l'ensemble des questions d'ordre sectoriel et spatial et a mis l'accent sur les goulots d'étranglements. Il s'est intéressé d'abord, à la connaissance des caractéristiques du milieu naturel, avec ses différentes composantes géologique, climatique, morphologique, hydrographique, pédologique, et puis à la structure et la dynamique de la population. Les équipements et les infrastructures ont été abordés dans le but de tracer le cadre global dans lequel se déroulent les différentes activités économiques de la région. Les différents secteurs de l'activité économique ont été passés en revue pour analyser les atouts et les faiblesses.

Enfin, dans le cadre de la présentation des principaux dysfonctionnements au niveau régional, une attention particulière a été accordée aux problèmes liés à l'agriculture, au secteur secondaire et aux équipements sociaux et d'urbanisation.

## خاتمة

يجب التذكير بأن الحالة الراهنة التي تعرفها جهة مراكش - تانسيفت - الحوز هي ناتجة عن تطور أخل بالمكونات الاقتصادية والاجتماعية والبيئية المكونة للجهة.

فرغم ما تزخر به الجهة من خصائص طبيعية وديموغرافية وخيرات، فقد عرفت استغلالا متفاوتا وضعيفا للمؤهلات الطبيعية والسوسيو اقتصادية، واختلالا في التمدن والتوزيع السكاني ونوعية البنيات التحتية والتجهيزات الاقتصادية والاجتماعية.

إن الوثيقة التي هي بين أيدينا تطرقت إلى مجموعة من التساؤلات ذات الطابع القطاعي والمجالي وكذا الاختلالات التي تعرفها الجهة، كما تطرقت إلى الخصائص المكونة للمجال الطبيعي وخاصة جيولوجية الجهة ومناخها ومورفولوجيتها وشبكة المياه والتربة وبنية ودينامية السكان وحركتهم بالإضافة إلى التجهيزات والبنيات التحتية وذلك قصد معرفة الإطار العام لمختلف الأنشطة الاقتصادية للجهة.

كما نشير إلى أنه في إطار تقديمها لمختلف الاختلالات الجهوية تطرقت الوثيقة إلى معيقات تنمية قطاع الفلاحة والصناعة والتجهيزات الاجتماعية وكذا التمدن.

**CAPACITE HOTELIERE CLASSEE**  
**WILAYA DE MARRAKECH**

<b>Categorie</b>	<b>Nb d'établissement</b>	<b>Nb de CH</b>	<b>Nb dr lit</b>	<b>Part (%) lits</b>
<b>Luxe</b>	1	235	477	2,88
<b>5 Etoiles</b>	8	1909	3721	22,48
<b>4 Etoiles</b>	17	2.811	5.489	33,16
<b>3 Etoiles</b>	16	1413	2.789	16,85
<b>2 Etoiles</b>	13	451	891	5,38
<b>1 Etoiles</b>	2	60	103	0,62
<b>V.V.T</b>	6	1332	2683	16,21
<b>R.T</b>	5	158	369	2,23
<b>Auberge</b>	1	15	32	0,19
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>8.384</b>	<b>16.554</b>	<b>100%</b>

**V.V.T.** : Village de vacances touristiques

**R.T** : Résidence Touristique.

## EVOLUTION DES NUITEES DANS LES HOTELS CLASSES DURANT 1990 AU 1999 WILAYA DE MARRAKECH

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	% 1999
France	964577	380918	811421	951524	965143	817495	1003534	1073324	1278204	1765288	54,46
Espagne	154869	122155	219774	223256	126793	56521	117412	147036	159563	168272	5,19
ANGLETERRE	69660	23956	54356	57706	62735	57660	60455	70388	110938	103497	3,19
Allemagne	105521	55780	140640	154920	184950	168031	157723	168938	182442	150087	4,63
Italie	154648	104749	191887	220380	211077	169069	158727	250376	239243	226479	6,98
SCANDINAVIE	16364	8923	12336	11629	8608	10145	15534	16872	24194	22475	0,69
Portugal	12091	6201	9769	9935	8839	12287	8072	8661	10039	9721	0,29
HOLLANDE	9732	5208	8912	9216	10782	9780	10979	12394	15392	15828	0,48
Belgique	27267	19359	30715	42707	45142	34206	35617	60896	89497	96520	2,97
SUISSE	30113	16783	27806	33790	37053	36247	39625	47198	48059	50808	1,56
U.S.A	56014	23757	41880	48369	60811	64821	70111	73123	76994	76113	2,34
Canada	9802	6330	6860	7672	8865	7310	9393	8045	9033	10661	0,32
JAPON		6620	9737	9774	13676	13998	12714	15243	16780	21057	0,64
MAGHREB		16237	17759	17273	12005	10532	9785	8356	8945	8540	0,26
PAYS ARABES	21319	11412	12015	15539	16872	17148	16441	14335	15343	15199	0,46
AFRIQUE	7167	3231	3223	5925	2665	2696	3077	3576	3973	4143	0,12
AUTRES PAYS	34958	26601	37781	70246	78759	70616	71509	78322	90779	87585	2,7
MARO + ET RES	294413	487893	493818	487783	494938	500165	517871	533806	524354	408849	12,16
T.G CHAQUE AN	1968515	1326113	2130689	2377644	2349713	2058727	2318579	2590889	2903772	3241122	100%
INDICE	100%	67,36	108,23	120,78	119,36	104,58	117,78	131,61	147,51	164,64	

## DELEGATION DU TOURISME MARRAKECH

EVOLUTION DES NUITEES DANS LES HOTELS CLASSES  
DURANT L'ANNEE 1982 AU 1991

PAYS ANNEE	1 9 8 2	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	T.G. PAR NAT.	% CHAQUE
FRANCE	563413	583169	653939	767179	881345	1032036	989939	983059	964577	380918	7799574	51,42
ESPAGNE	29742	44325	52051	66940	88310	113365	137608	158563	154869	122155	967928	6,38
ANGLETERRE	32420	39583	49071	65535	70828	95818	94595	81804	69660	23956	623470	4,11
ALLEMAGNE	54112	33543	80243	94848	103558	99887	103229	119022	105521	55780	849739	5,60
ITALIE	39612	48084	45530	71355	65072	77883	94613	115887	104649	104749	817434	5,38
SCANDINAVIE	17552	19227	20268	23089	23121	20945	20476	22177	16364	8923	192142	1,26
PORTUGAL	3927	5560	4625	7344	6827	10243	7292	7407	12091	6201	71517	0,47
IRLANDE	6392	6096	8026	6211	7802	9698	11408	10100	9732	5208	80753	0,53
BELGIQUE	13292	12759	13671	17277	17885	18646	23352	28244	27267	19359	191752	1,26
SUISSE	19833	18912	13465	23903	33364	31804	30904	34602	30113	16785	254683	1,67
S.A.	46209	59733	65475	58439	28162	39933	46689	59085	56014	23757	483496	3,18
CANADA	6217	8343	7210	9964	5760	7243	8858	12415	9802	6330	82142	0,54
JAPON										6620	6620	0,04
EGYPTE										16237	16237	0,10
ETATS ARABES	5926	11735	15306	19447	15663	10081	14819	32908	21319	11412	149616	0,98
AFRIQUE	1561	3424	3553	3065	2767	2452	3283	7034	7167	3231	37537	0,24
AUTRES PAYS	34993	32149	31802	27466	22657	24082	2389	35474	34958	26601	272571	1,79
MAROCAINS ET R.	179428	188116	63222	185093	205671	204651	208715	252303	294413	487893	2269505	14,96
T.G. CHAQUE ANNEE	1055629	1114745	1127457	1447141	1579872	1798767	1798369	1951084	1968517	1326113	15166716	100%
CHAQUE ANNEE	6,96	7,34	7,43	9,54	10,41	11,85	11,85	12,86	12,97	8,74	100%	

DELEGATION DU TOURISME MARRAKECH

EVOLUTION DES ARRIVEES DANS LES HOTELS CLASSES DURANT  
L'ANNEE 1982 AU 1991

PAYS ANNEE	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	T.G. PAR N	% DE CHAQUE
FRANCE	202745	202964	219040	240277	285843	317503	296130	303582	305944	108734	2482762	44,25
ESFAGNE	13583	21393	24129	29524	41096	52734	59950	69830	61848	46564	880651	7,49
ANGLETRRE	10491	12164	15469	16371	17556	22410	20684	18881	16793	7611	158430	2,82
ALLEMAGNE	22773	36944	44241	53556	55196	55305	56437	64552	57834	29552	476390	8,49
ITALIE	15114	19292	18582	27763	26929	32117	39667	50180	62426	41068	333138	5,93
SCANDINAVIE	7973	7387	6948	6164	6659	6446	5725	6740	5395	2917	62354	1,11
PORTUGAL	1777	2419	2608	3271	2838	4057	3580	3191	5254	2562	31557	0,56
HOLLANDE	2443	2622	3020	3090	3305	4577	5562	4706	4585	2554	36464	0,64
BELGIQUE	4208	4792	3554	4742	4620	5642	7218	5519	8509	5563	56367	1,00
SUISSE	7203	7503	5548	5830	11317	10657	10334	12154	10348	5719	86613	1,54
U.S.A.	19276	22009	24573	22970	16356	15479	17993	25470	21812	8133	192071	3,42
CANADA	2946	3384	3181	4752	2683	3087	3801	5612	4346	2465	36257	0,64
JAPON										2955	2955	0,05
MARHREB										6694	6694	0,11
PAYS ARABES	3181	4742	7152	9210	8545	5541	6177	10306	8765	5808	68427	1,21
AFRIQUE	630	871	987	1368	799	885	1468	2664	3457	1303	14432	0,25
AUTRES PAYS	15666	16514	14615	11187	8868	11709	10496	16252	17475	12769	135551	2,41
MAROCAINS ET R	88798	91392	80762	80943	88479	91603	95436	97215	121577	172691	1008896	17,98
TG DE CHAQUE AN	418807	456392	474409	521018	581089	638750	640658	696854	716368	465672	5610017	100%
DE CHAQUE AN	7,46	8,13	8,45	9,28	10,35	11,38	11,41	12,42	10,76	8,30	100%	

## EVOLUTION DES ARRIVEES DANS LES HOTELS CLASSES DURANT 1990 AU 1999 WILAYA DE MARRAKECH

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	% 1999
France	305944	108734	240397	293169	308140	247138	295705	326422	385487	529850	47.31
Espagne	61848	46564	82965	82209	50901	22484	48849	60914	62412	70337	6.28
ANGLETERRE	16793	7611	15627	17279	19847	16515	18029	20041	28928	30771	2.74
Allemagne	57834	29552	66773	81963	92871	80364	73779	80150	85645	75736	6.76
Italie	62426	41068	73901	84625	81008	64019	62080	82227	81854	84094	7.5
SCANDINAVIE	5395	2917	4488	3522	3123	4662	6736	6807	10453	9559	0.85
Portugal	5254	2562	4191	4450	3770	4294	2986	3775	3991	4402	0.39
HOLLANDE	4585	2554	4117	3897	4563	4730	4382	4838	5529	6141	0.54
Belgique	8509	5563	8274	11134	11395	9158	10207	17345	23727	25092	2.24
SUISSE	10346	5719	9723	10870	13017	12169	12247	13901	16110	16525	1.47
U.S.A	21812	8133	16305	19421	22380	23651	25994	26903	26177	28562	2.55
Canada	4346	2465	3390	3144	3944	3340	3530	3970	3900	4332	0.38
JAPON		2955	5217	4784	7158	8238	6791	8157	9015	12302	1.09
MAGHREB		6694	7287	7130	4682	3370	3508	3545	3177	3482	0.31
PAYS ARABES	8765	5808	4613	5147	5802	5605	5766	4990	5732	6544	0.58
AFRIQUE	3457	1303	1178	1487	1081	973	975	1108	1287	1513	0.13
AUTRES PAYS	17475	12769	16578	27136	30741	27858	30597	31806	32555	33645	3
MARO + ET RES	121577	172691	178127	184176	176371	184482	189988	201571	195808	177059	15.8
T.G CHAQUE ANN	716368	465662	743151	845543	840808	723050	802149	898470	981786	1119946	100%
INDICE	100%	65	103.73	118.03	117.37	100.93	111.97	125.42	137.05	156.33	